Les Faits Relatifs a L'Administration des Affaires des Sauvages Au Nord-Ouest.

LP
PS012
[illegible]
CRI 39

Purchased from the Chancellor Richardson Memorial Fund

CANADIANA COLLECTION
QUEEN'S UNIVERSITY
AT KINGSTON

ONTARIO CANADA

LES FAITS

RELATIFS A

L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES DES SAUVAGES

DU NORD-OUEST.

Le quinze avril dernier, dans la Chambre des Communes, M. M. C. Cameron, député du comté Huron-Ouest, a tenté de faire l'examen de l'administration du gouvernement fédéral dans les affaires des sauvages du Nord-Ouest. Il convenait qu'il le fit. C'était son droit de discuter cette question ou toute autre question d'un caractère public, qu'il lui plût ; il était de son devoir de la discuter s'il croyait par là servir l'intérêt de son pays ; car la position d'un membre de l'opposition en parlement n'est pas sans responsabilité à l'égard de la législation du pays, ou à l'égard des actes administratifs du gouvernement.

S'il ne peut pas exercer d'influence sur cette législation ou contrôler ses actes, c'est son devoir d'offrir ses conseils à leur sujet et de protester publiquement contre eux s'il les croit mal avisés ou injustes.

Le sujet de l'administration des sauvages est d'une grande importance. Tous les ans des sommes considérables des deniers publics sont dépensées pour les sauvages, et il convient de s'enquérir si, oui ou non, ces fonds ont été sagement et honnêtement appliqués ; il convient de s'enquérir si le gouvernement et ses fonctionnaires ont agi avec justice et prudence auprès des sauvages ; et il est encore plus important de savoir si les sauvages sont traités et contrôlés avec une justice et une fermeté suffisantes afin qu'ils ne deviennent pas une menace pour les colons dans le Nord-Ouest. Il est donc évident qu'en soulevant ce débat sur cette question, M. Cameron était bien dans les limites de son droit.

L'on objectera peut-être (et de fait l'on a soulevé cette objection)—que M. Cameron a été malheureux dans le choix du moment dont il a profité pour prononcer son discours. Sir John MacDonald est surintendant général des affaires des sauvages et il est responsable de l'administration du gouvernement dans le Nord-Ouest. Un homme qui désire exposer les faits et les raisons qu'il énonce en présence du ministre directement intéressé à entendre ces faits et ces raisons, et un homme qui désire faire preuve de justice et de courtoisie à l'égard du ministre dont il veut attaquer l'administration, aurait profité, pour faire son discours, d'un moment où Sir John était en Chambre, de manière que celui-ci eût l'avantage d'écouter la critique et d'y répondre si bon lui semblait. Le sentiment de l'honneur veut que l'on rencontre son adversaire face-à-face, et les canadiens, sous ce rapport, ont le droit de s'énorgueillir du fait qu'il n'ont rien perdu du caractère viril et juste de leurs ancêtres. Mais le moment choisi par M. Cameron pour attaquer l'administration du gouvernement dans les affaires des sauvages était précisément celui où Sir John n'était pas en Chambre. Il avait été gravement malade. Il avait cependant, recouvré assez de forces pour lui permettre de sortir ; et l'on entretenait l'espoir qu'il pourrait se remettre à ses devoirs parlementaires dans quelques jours—espoir qui s'est heureusement réalisé. La question de l'heure n'importait pas à M. Cameron. Son discours pouvait se remettre de quelques jours sans que le pays y perdit, et même sans perdre un seul de ses effets au point de vue des intérêts de son parti. En se hâtant d'attaquer Sir John avant le retour de celui-ci, M. Cameron s'exposait à ce que, chose peu agréable, on le soupçonnât de ne pas vouloir être strictement juste, de ne pas vouloir rencontrer son adversaire face à face—de vouloir au contraire, porter ses coups au moment où il ne lui était pas possible de se défendre. Cette manière d'agir donne une plus haute opinion de l'adresse de M. Cameron que de son courage ou de son esprit de justice et a mis ce monsieur sous un jour défavorable dès son début.

L'on ne doit jamais oublier que les questions d'un caractère public doivent être discutées en se basant sur des motifs d'un caractère public. C'était le droit et le

devoir de M. Cameron de discuter cette question, c'était son droit de la discuter au point de vue des rapports qu'elle a avec les sauvages mêmes et le public. S'il a amené dans son argumentation des sentiments personnels ou s'il y a fait entrer des intérêts de parti, il s'est éloigné du sentier de son devoir de législateur. Tant qu'il s'en est tenu aux intérêts des sauvages et du public il occupait une position inattaquable. L'on ne pouvait protester contre sa manière d'agir, et l'on ne pouvait censurer ses motifs. S'il s'est éloigné de ce motif d'un caractère public, si l'on a lieu de croire qu'il avait moins à cœur les intérêts des sauvages et du public que ceux du parti qu'il sert, il s'est mis dans une position très peu enviable. Nous allons laisser le lecteur juger par lui-même des motifs de M. Cameron, de juger si ce monsieur, en faisant le discours en question était animé de zèle pour le bien public ou bien de zèle pour les intérêts du parti libéral.

En soulevant une discussion sur la question des sauvages, M. Cameron a assumé une grave responsabilité.

Peu de sauvages du Nord-ouest sont sortis de l'état primitif dans lequel nos frères les ont trouvés. Ils ont des notions très imparfaites des devoirs du gouvernement vis-à-vis d'eux, et de ce qu'ils peuvent réclamer du gouvernement. Ils désirent avoir tout ce qu'ils peuvent ; et ils s'emportent lorsqu'ils croient qu'on leur a fait du mal. Le buffle, qui était autrefois leur principal subsistance, leur manque complètement maintenant. Ils en ont souffert en conséquence ; on leur a demandé d'aller sur des réserves ; ils voient les blancs s'établir sur les terres qui étaient autrefois leur propriété exclusive ; ils ne peuvent, dans un seul coup, changer leur nature et acquérir des habitudes d'application et de persévérance et s'appliquer à l'industrie ; et il n'est pas difficile de leur faire croire que les blancs sont seuls responsables de tous les changements qui leur sont survenus et de toutes les misères dont ils ont été atteints; vu que c'est le devoir des blancs de les faire vivre dans le confort et à rien faire. Un discours comme celui de M. Cameron, répandu au milieu d'eux, leur donnera certainement des notions exagérées de leurs droits et de ce qu'ils croient, où peuvent venir à croire être les injustices dont ils prétendent souffrir. Et le caractère du sauvage est de ressentir une injure imagi-

naire d'une manière très sanguinaire. Nous avons nous-mêmes vu en flammes les demeures des pioniers, des colons assassinés, des femmes traînées dans une captivité horrible et même des prêtres massacrés pendant qu'ils donnaient les dernières consolations de la religion à d'autres victimes. Ce qui a eu lieu peut encore arriver.

Le discours de M. Cameron aura certainement pour effet d'irriter les sauvages du Nord-Ouest contre le gouvernement et contre les colons blancs ; et peut-être de faire éclater de nouveau les malheurs d'une guerre horrible. Si le discours était exact quand aux faits et juste quant au raisonnement, l'on ne pourrait tenir M. Cameron responsable des conséquences qui pourraient en résulter ; la responsabilité dans ce cas retomberait sur le gouvernement et sur ses fonctionnaires. Mais si les déclarations qui y sont faites ne sont pas vraies, si le raisonnement n'est pas basé sur des faits ; si la censure et les reproches du député de Huron-Ouest ne sont pas justifiés par l'administration des affaires des sauvages, M. Cameron, alors, s'est non-seulement exposé à l'accusation de violer la vérité, mais aussi d'exposer la vie de millions de paisibles colons et de mettre en péril la prospérité de tout le Nord-Ouest. Nous allons de nouveau laisser le lecteur juger par lui-même si les faits sont, oui ou non, de nature à autoriser M. Cameron à assumer une responsabilité aussi grave, qui peut entraîner des conséquences aussi terribles.

M. Cameron est un homme habile, il est avocat, il a de l'adresse dans la manière de coordonner une preuve et il sait avocasser sa cause On a donc lieu de croire qu'il a fait la meilleure cause possible contre l'administration du gouvernement dans le Nord-Ouest. De plus, il est juste de supposer qu'il n'aurait pas recours au mensonge si la vérité pouvait servir à ses fins. S'il existait une preuve que le gouvernement ou ses fonctionnaires n'avaient pas fait leur devoir, que les deniers publics n'avaient pas été judicieusement dépensés, que les sauvages n'avaient pas été traités avec justice, il est raisonnable de croire qu'il ne fabriquerait pas une preuve ou qu'il ne torturerait pas les faits. Si l'on constatait qu'il a fabriqué une preuve on qu'il a torturé les faits, il est juste de croire que la vérité ne viendrait pas à l'appui des accusa-

tions qu'il a portées et de nature à faire croire que l'administration du gouvernement dans les affaires des sauvages avait été imprudente, injuste et corrompue. Une fois encore nous laisserons le lecteur juger par lui-même si M. Cameron a, oui ou non, exposé la cause honnêtement et avec justice, s'il n'a présenté que des faits, et s'il a fait ses déclarations devant la chambre et devant le pays d'une manière strictement impartiale.

On a le droit de s'attendre du gouvernement à des soins fidèles et mêmes zélés à l'égard des intérêts des sauvages. La simplicité de ces peuplades, leur ignorance du rouage des affaires, leur imprévoyance et le fait qu'ils ont commencé à subir un changement, que de la vie nomade où ils étaient il leur faut maintenant devenir des hommes civilisés, se livrant à l'industrie, exigent qu'on les surveille avec soin, que nos rapports avec eux soient marqués au coin de la plus stricte probité, et une sollicitude bienveillante pour leur bien-être et leur éducation : ce que le public a le droit d'attendre de la part du gouvernement. Mais on ne peut raisonnablement s'attendre à l'infaillibilité de la part du ministère, des agents et des autres fonctionnaires qui ont la surveillance immédiate des sauvages, — fonctionnaires dont le champ d'opérations se trouve à des milliers de milles du siège du gouvernement. Le désir du peuple du Canada est que les sauvages soient traités non-seulement avec justice mais avec générosité. Ils ont certainement reçu beaucoup plus que ce à quoi ils avaient droit en vertu de leurs traités. Que l'on oublie pas, sauf une seule exception, que pas un seul traité stipule que le gouvernement devra fournir des provisions aux sauvages. Dans le traité qui fait exception la convention est que l'on fournira des provisions seulement dans le cas de besoin urgent et réel. Mais la disparition du buffle a amené un changement dans la position du sauvage et a forcé le gouvernement de fournir des provisions aux bandes des prairies. Les chasseurs ne pouvaient plus pourvoir à leur propre existence, et ils avaient ni la connaissance ni l'habitude d'une application soutenue au travail qui les mettrait en état de pourvoir à eux-mêmes et à leurs familles au moyen de l'agriculture. Le gouvernement a dû nourrir les sauvages pour les empêcher de mourir de faim. Il est de la plus haute impor-

tance qu'on leur enseigne et qu'on les encourage à tirer leur subsistance de l'agriculture; mais on ne peut changer leurs habitudes en un seul jour. Les provisions qu'on leur fournit sont distribuées de manière à encourager l'industrie. Ceux qui refusent de travailler ne sont certainement pas encouragés dans leur paresse. On leur enseigne par des leçons pratiques que leurs propres efforts assureront bien mieux leur confort. Il est nécessaire de leur enseigner cela; car si une fois ils se mettent dans la tête que c'est le devoir du gouvernement de les faire vivre, ils n'essaieront jamais de faire quoique ce soit pour eux-mêmes. Mais dans les efforts qu'il fait pour les encourager à pourvoir à leurs propres besoins, le gouvernement est placé entre deux feux d'une critique hostile. D'un côté on l'accuse de gaspiller les deniers publics à nourrir une bande de vagabonds paresseux. De l'autre, s'il rogne les rations des paresseux et des rien-qui-vaille, on l'accuse de faire mourir de faim les pauvres sauvages. Sir John Macdonald a exprimé à ce sujet, les intentions du gouvernement, dans le premier rapport qu'il a fait en sa qualité de surintendant général des affaires des sauvages, en date du mois d'avril 1879, comme suit :

" La disparition rapide du buffle, qui était la principale nourriture " des sauvages et des métis des territoires du Nord-Ouest, nous fait " croire que, dans quelques années, ces peuplades devront être nourries " aux frais du pays, à moins que dans l'intervalle, elles n'acquièrent " d'autres moyens de subsistance que donne la chasse du buffle. Afin de " les mettre en état de pourvoir à leurs propres besoins le plus tôt pos- " sible, il faudra leur donner des moyens d'acquérir quelques connais- " sances pratiques dans l'agriculture et dans le soin des animaux. Il " faudra probablement leur donner quelques provisions tous les ans pen- " dant qu'ils seront à labourer et à semer leurs terres. Toutefois ces " secours ne serent accordés qu'aux sauvages qui essaieront d'une ma- " nière sérieuse à devenir capables de pouvoir à leurs propres besoins.

L'on ne peut nier—et on ne l'a jamais nié—que, quelquefois, les sauvages ont été victimes d'injustices. Les blancs sont des gens faillibles et sujets aux faiblesses humaines, il arrive qu'ils font des erreurs de jugement et qu'ils s'éloignent du devoir. En dépit de la plus grande surveillance, des cas regrettables sont arrivés à la connaissance du gouvernement et qui méritaient la censure. Ces cas ne sont pas survenus que sous la présente administration. Ils se sont présentés sous le gouvernement McKenzie et ils se présenteront sans doute sous le règne

de ceux qui viendront après le gouvernement actuel. Dans son rapport de 1878, M. E. McCol, inspecteur des agences, écrivait ce qui suit :

Dire que les sauvages sont entièrement satisfaits de la manière dont on a rempli les termes des différents traités, serait une chose incompatible avec leurs caractère. Se plaindre est un mal chronique de leur nature. Je suis cependant forcé d'admettre d'après mes relations personnelles avec eux, et le grand nombre de données que j'ai pardevers moi, que la manière dont on a observé les traités dans le passé dans cette surintendance, leur fournit un juste sujet de plainte. On leur a fourni, sans la faute du gouvernement qui payait pour des animaux et des instruments de première qualité, des animaux inférieurs et âgés, ou des animaux trop sauvages pour travailler ou pour les fins de la laiterie, et des instruments aratoires de la dernière qualité qu'un cultivateur ordinaire n'aurait accepté à aucun prix.

C'est le rapport d'un fonctionnaire nommé par M. MacKenzie, immédiatement après que ce monsieur eut abandonné le pouvoir.

Mais les cas de maladministration de la part des fonctionnaires et d'injustices et de mauvais traitements envers les sauvages ont été relativement peu nombreux. Lorsque ces irrégularités ont été signalées l'on a fait des enquêtes et l'on a remédié aux injustices lorsqu'il y en avait. Les ministres ont sincèrement désiré que les deniers appliqués par le Parlement au bénéfice des sauvages soient dépensés avec la plus minitieuse économie et de manière à accorder aux sauvages non seulement tout ce que les traités leur donnent, mais à les protéger contre les misères présentes et à les encourager ainsi à adopter des habitudes d'économie et d'industrie afin qu'ils pussent, dans un avenir prochain, cesser d'être au crochet de la charité publique. Ces intentions bienveillantes ont été exécutées avec zèle et discrétion sauf dans les quelques cas exceptionnels en question. Règle générale les droits des sauvages ont été religieusement respectés, et leur bien-être s'est trouvé entre les mains de personnes sages et soigneuses, Il est vrai qu'ils se plaignent. M. McColl, comme on l'a vu, dit que " se plaindre est un trait caractéristique chronique de leur nature." Et nous avons trop raison de penser qu'ils ont été encouragés à se plaindre par des hommes qui avaient moins en vue l'intérêt des sauvages que l'effet politique d'un mécontement des sauvages et même d'une guerre avec les sauvages.

Une des premières accusations que M. Cameron porte contre le gouvernemont, est qu'il a agi d'une manière injuste à l'égard des sauvages dès le commencement,—que le gouvernement a profité de leur simplicité et de leur ignorance des affaires pour insérer des clauses rigoureuses dans les traités que l'on a négociés avec eux. Il dit :

Laissez-moi, d'abord, vous parler du caractère particulier des fonctionnaires que le présent gouvernement a chargés du soin de cette classe non domptée, dépourvue d'éducation, qui n'est ni civilisée, ni christianisée, de cette classe que le pays garde sous sa tutelle, et qu'il est obligé de traiter honnêtement, parce que le Canada a engagé les sauvages du Nord-Ouest à céder leurs droits de possession sur ce qui est réellement un empire pour la plus maigre pitance.

Or, croira-t-on que tous les traités qui ont été négociés avec les sauvages du Nord-Ouest, l'ont été par le gouvernement MacKenzie ? En 1873, les fonctionnaires de l'ancienne administration conservatrice ont conclu un traité à l'angle Nord-Ouest du lac des Bois, avec la tribu des Sauteux, des Ojibbeways, qui habitaient la partie ouest de l'Ontario. Mais vers la fin de cette année-là, un changement d'administration eut lieu, et le contrôle des affaires des sauvages passa entre les mains du parti libéral qui garda ce contrôle jusqu'à la fin de 1878. Tous les traités passés avec les sauvages du Nord-Ouest l'ont été pendant que ce parti était au pouvoir. De sorte que, s'il est vrai que les sauvages ont été frustrés, s'il est vrai que l'on a profité de leur simplicité, s'il est vrai qu'on les a trompés au point de leur faire abandonner " leurs droits de possession " à l'égard du territoire du Nord-Ouest " pour une maigre pitance," l'accusation d'injustice ne retombe pas sur le présent gouvernement ou sur le parti conservateur, mais sur le gouvernement MacKenzie et sur le parti libéral dont M. M. C. Cameron est un membre si distingué. Cette tentative faite par M. Cameron de censurer le présent gouvernement pour les actes du gouvernement MacKenzie donnera une juste idée de la candeur avec laquelle il a attaqué le sujet qu'il a entrepris de discuter. L'on dira qu'il n'a pas expressément affirmé que le présent gouvernement a obtenu les droits de possession des sauvages pour une maigre pitance. Non, il ne l'a pas fait. Il a simplement fait sa déclaratien de manière que le public conclut que tel était le cas. Et ce trait caractéristique particulier se rencontre d'un bout à

l'autre de son argumentation. On le verra surgir encore. M. Cameron a une manière très commode de citer une phrase d'un rapport, en y entremêlant ses propres commentaires, et de continuer ce qui semble être la même citation, mais ce qui est, en réalité, une citation d'un document tout-à-fait différent et dont il cache la date et l'auteur.

CARACTÈRE DES FONCTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT.

Mais il convient de passer des généralités aux particularités pour examiner l'une après l'autre les accusations portées par M. Cameron contre l'administration du gouvernement dans les affaires des sauvages au Nord-Ouest.

Parlons d'abord du caractère moral des agents des sauvages. Il est facile de porter des accusations ; il est difficile d'y faire face, que l'accusé n'ait jamais été aussi innocent. Celui qui porte une accusation d'immoralité, devrait veiller à ce qu'il avance, soit bien fondé ; et il devrait donner la preuve sur laquelle il se base. En examinant les accusations d'incompétance et d'immoralité que porte M. Cameron contre les fonctionnaires, l'on verra qu'elles reposent exclusivement sur ce qu'il avance de lui-même, ou sur le rapport de quelqu'un qui répète un scandale qu'il tient d'une autre personne. La première accusation déterminée est la suivante :

Un jeune anglais, incapable de faire quoi que ce fut dans son pays natal, fut expédié au Canada, et recommandé spécialement au premier ministre de la Confédération. Il fut nommé dans le service des sauvages des territoires du Nord Ouest, où il passa trois ou quatre ans, vivant au milieu d'un harem occidental, abondamment pourvu de ce que comptent de mieux les prairies de l'ouest.

Cette accusation repose sur la déclaration dénuée de preuve de M. Cameron. Elle est fausse du tout au tout. Deux fonctionnaires du gouvernement seulement vivent avec des sauvagesses avec lesquelles ils ne sont pas mariés d'après le rite chrétien. Ces deux hommes ont pris leur femmes comme les sauvages le font, d'après le rite païen, et dans les deux cas, les hommes ont demandé d'être mariés d'après les cérémonies chrétiennes.

Vient ensuite un de ces faits caractéristiques si habillement inventés par M. Cameron. Il prétend qu'un fonctionnaire blanc du gouvernement vit en concubinage

avec des sauvagesses. Ce qu'il n'essaie pas même de prouver; mais il cite du *Mail* de Toronto la correspondance d'un missionnaire qui dit que des *blancs* achètent de jeunes sauvagesses de leurs parents pour des fins immorales. Le récit de ces faits est interprété de manière à faire croire que les blancs accusés d'acheter ces jeunes sauvagesses sont des fonctionnaires du département et qu'un respectable membre du clergé prouve le crime. Or, il est assez vrai que certains blancs au Nord-Ouest se sont procuré des femmes en les achetant. C'est la manière sauvage de se procurer des femmes. Pas un jeune sauvage ne songe à obtenir une femme autrement qu'en l'achetant. Un père sauvage ne songe jamais à laisser sa fille sortir de son *wigwam* sans avoir reçu pour elle un dédommagement important. Des blancs sont allés au Nord-Ouest, ont obtenu des femmes sauvages et ont payé pour les avoir conformément à la coutume du pays.

Et il n'y a pas de doute que si le gouvernement défendait de continuer cette coutume, les sauvages soulèveraient des protêts plus énergiques que ne leur en a fait faire jusqu'ici leur " habitude chronique de murmurer." Mais, sauf les deux exceptions signalées plus haut, les hommes qui ont ainsi acheté des sauvagesses pour en faire leurs femmes, ne sont pas des fonctionnaires du département des sauvages.

M. Cameron porte un bon nombre d'accusations générales d'immoralité et d'incapacité, et à l'appui de ces accusations générales, il cite le témoignage des missionnaires et d'autres personnes. Une personne ou un journal que l'on ne nomme pas rapporte que le Rév. M. Cameron a dit que les agents traitaient les sauvages avec brutalité ; et la même autorité anonyme dit :

"Les déclarations de M. Cameron sont appuyées par les Révds. MM. " Robertson, Flett et d'autres missionnaires, qui ont prétendu que la " révolte des sauvages était, en grande partie, due au caractère des fonc- " tionnaires que le gouvernement a envoyés parmi eux."

L'on rapporte que M. McDougall a dit que " des personnes incapables ont été nommées à cette charge, sans connaître la nature des travaux qu'on leur donnait à faire." Un autre extrait est aussi donné d'une correspondance que l'on prétend venir de l'Hon. Lawrence Clarke, et dont on parlera un peu plus loin.

Or, le Révd. M. Trivett qui demeure sur la réserve des Gens du Sang, et au témoignage duquel on en a appelé contre les agents des sauvages, a reçu la visite du sous-commissaire Reed, et il a déclaré à M. Reed qu'il n'avait jamais exprimé des sentiments comme ceux qu'on lui attribuait, mais qu'au contraire, il avait toute confiance dans les agents des sauvages et les fonctionnaires supérieurs. Le Révd. M. McLean, ministre méthodiste, a exprimé la même opinion. Le département a demandé au Révd. M. McDougall d'établir la véracité de ce qu'on lui faisait dire, et il n'a pu le faire. Le Révd. M. Cameron, à la date où il parle, n'avait jamais visité les sauvages sur leurs réserves, et conséquement, il ne connaissait rien à leur sujet. Une fois il s'est rendu sur la réserve des Moosomin pour rendre visite à la famille de l'inspecteur Clink, mais il n'a pas vu les sauvages; et il n'avait jamais été sur toute autre réserve. Conséquemment, il n'avait pas de connaissance personnelle des choses dont il parlait. Le Révd. M. Flett, cité comme témoin contre les fonctionnaires, a écrit, le 6 avril 1886, ce qui suit:

"Je pense que M. Robertson a dû mal m'interprèter, ou être sous " l'empire de quelqu'erreur, car je n'ai jamais écrit ces choses et je ne " l'ai jamais pensé. Mon opinion a toujours été que les agents MM. Mac- " donald, Martineau, Herchemer et Markle (fonctionnaires qui ont des " rapports avec sa mission), ont toujours traité les sauvages avec beau- " coup de justice, de fait ils leur ont en tout temps donné plus que le " gouvernement n'a promis de leur donner lorsque le traité a eté fait ; " et je crois qu'ils méritent beauconp de louanges pour la manière habile " et efficace avec laquelle ils ont toujours accompli leur devoir."

L'on verra que jusqu'ici, les accusations vagues et générales en elles-mêmes, disparaissent devant un examen rigoureux comme les vapeurs du matin devant le soleil levant. Mais il y avait une accusation qui n'était pas aussi générale. Elle était déterminée et très grave si elle eût été vraie. M. Cameron a prétendu lire un rapport de l'honorable Lawrence Clarke, autrefois membre du conseil du Nord-Ouest, l'extrait suivant:

Des êtres brutaux furent nommés comme instructeurs agricoles des sauvages ; ils maltraitaient les pauvres gens de la manière la plus brutale, leur répondant par des coups de pieds et des coups de poings, accompagnés des jurons les plus révoltants ; parmi les instructeurs agricoles tués par les sauvages, deux étaient connus de tous pour de misérables brutes, et les prêtres ont perdu la vie en tentant de les arracher à la fureur des sauvages. Qu'un commissaire ou qu'un comité du parle-

ment soit nommé, et je m'engage à décrire au peuple de la Confédération un tel état de choses, qu'il s'étonnera de ce que la révolte n'a pas éclaté il y a des années. Si les sauvages n'avaient pas été retenus par les prêtres et les ministres, les instructeurs agricoles et autres hommes politiques salariés et nommés pour administrer leurs affaires, auraient été tués il y a longtemps.

" De qui est ce rapport ? " demanda l'honorable Peter Mitchell. M. Camerou répondit : " Celui de l'honorable Lawrence Clarke, autrefois membre du conseil du Nord-Ouest."

C'est une chose très sérieuse et très solennelle que de porter des accusations de cette sorte contre les morts. Les instructeurs agricoles Payne et Delaney sont hors de l'atteinte du jugement des hommes et doivent en conséquence répondre de leurs actes devant un Juge plus élevé. Celui qui dit de ces choses horribles à leur égard dans le but d'obtenir un effet politique, devrait être certain des faits qu'il avance. Et, s'il était certain de ces faits, il devrait avoir la certitude qu'il y a nécessité de mettre en doute le caractère et la conduite d'hommes qui ne peuvent plus se défendre. L'on ne doit pas envier le sort de M. Cameron lorsqu'il se croit forcé, dans le but de servir son parti, de violer la tombe, noircir le caractère de ceux qui ne sont plus, et blesser profondément les sentiments de leurs amis qui leur survivent. Si l'honorable Lawrence Clarke avait exprimé ces sentiments, c'était faire acte d'inhumanité de la part de M. Cameron de les répéter, et de les publier partout dans le pays dans un document de campagne électorale. Mais que va-t-on penser de l'honorable député de Huron lorsqu'on apprendra que sa prétendue citation n'est qu'un faux témoignage ! L'honorable Lawrence Clarke n'a jamais fait ce rapport. Il n'a jamais écrit ou fait cette déclaration. Il n'a jamais exprimé ces sentiments. Dans une lettre en date du 30 Avril 1886, l'honorable Lawrence Clarke nie catégoriquement qu'il ait jamais fait la déclaration qu'on lui attribue. Il affirme que non-seulement il n'a jamais porté cette accusation, mais que cette accusation même est fausse,—que de fait le contraire est vrai ; qu'il a toujours estimé les instructeurs qui ont été assassinés ; et qu'il est prêt à donner son affidavit à cet effet.

Le 22 mai 1886, M. Clarke a écrit au lieutenant-gouverneur Dewdney ce qui suit :

" Les vantardises de Cameron ne sont que des men-
" songes éhontés, et je télégraphiai à notre commissaire
" le lendemain qu'elles ont été débitées pour leur donner
" le démenti le plus formel."

L'accusation attestait de sa fausseté à sa face même. Tous savent que les prêtres qui ont été assassinés n'ont pas perdu la vie en essayant de sauver les instructeurs agricoles de la rage que les sauvages avaient au fond du cœur.

Les instructeurs sont tombés sous le feu perfide des sauvages, et tandis que les prêtres héroïques étaient à administrer à ces malheureux les dernières consolations de la religion, les misérables se tournèrent contre eux aussi et les massacrèrent. Plus que cela, ils commirent sur les cadavres des prêtres des atrocités telles qu'elles ne peuvent être écrites. Et M. Cameron, l'honorable député de Huron-Ouest, n'a pas honte de devenir l'apologiste de ces êtres atroces et le détracteur de leurs victimes. Le fait vrai est que les instructeurs ont été tués, non qu'ils ne fussent pas aimés personnellement, mais parce qu'ils refusèrent de livrer la propriété du gouvernement aux sauvages.

Quant à l'accusation générale de malhonnêteté et d'immoralité contre les agents des sauvages et les autres fonctionnaires au Nord-Ouest, l'on a sous la main nombre de témoignages dont la nature concluante est écrasante dans le sens contraire. Ces témoignages viennent de missionnaires et d'autres membres du clergé qui ont longtemps demeuré dans le pays ; de colons, de journaux, dont un certain nombre sont, en politique, opposés au présent gouvernement fédéral, et des fonctionnaires du département. Le Révérend Alfred Andrews, ministre Méthodiste, à Lethbridge, écrit de cette localité, en date du 25 Avril, ce qui suit :—

" Sur la demande du président de la conférence du Manitoba, je suis
" installé ici, dans l'intérêt de notre église Méthodiste. Ce qui m'a mis
" en rapport avec les Gens-du-Sang et les Piégan. J'ai visité quelques-
" unes de leurs cabanes et j'ai conversé avec eux par l'entremise d'un
" intreprète. Il y a une quinzaine de jours, je suis allé avec notre missi-

" onnaire, le Révérend John McLean, à sa mission, parmi les Gens-du-
" Sang, sur leur réserve et j'y suis resté une semaine, j'ai visité les agen-
" ces du milieu et supérieures qui sont sous la direction de M. Pockling-
" ton. Je dois dire que ce que j'ai vu fait, certes, honneur au gouverne-
" ment. Vous devez conséquemment comprendre mes sentiments, lors-
" que j'ai lu, pendant mon séjour à cet endroit, l'article de fond du
" *Globe*, sur le sermon que le Révérend M. Robertson a prononcé, dans
" le mois dernier, à Ottawa, au sujet des sauvages qui se meurent de faim
" dans le Nord-Ouest. J'ai écrit un article au *Globe*, dans lequel je nie
" les critiques que fait ce journal."

Cet article était daté de Lethbridge, Alberta, le 20 Mars 1886, et a été publié dans le *Globe*. Dans cet article M. Andrews déclare :

" 1. Que les sauvages cherchent des choses dans des monceaux d'ordures, non pas qu'ils ne meurent de faim,' mais parcequ'ils sont curieux et par trop particuliers.

" 2. Que sur leur réserve, il a lui-même constaté que les rations de viande étaient bonnes et étaient les mêmes que celles qu'ont les fonctionnaires du gouvernement.

" 3. Qu'ayant pris le dîner avec les hommes, il a constaté que le bœuf et le pain étaient tout aussi bons que ce qu'on pouvait avoir dans l'Ontario.

" 4. Que, particulièrement, pour ce qui est des provisions, l'on accorde aux sauvages plus que l'on ne leur a jamais promis dans les traités.

" 5. Qu'en matière de vêtements et d'instruments agricoles, on exécute à la lettre, vis-à-vis des sauvages, les différents traités.

" 6. Que la déclaration de M. Robertson, qui dit que la majorité des sauvages est prête à se soulever, n'est pas vraie,

" 7. Que les déclarations de M. Robertson quant à l'insuccès des missions étaient très inexactes."

M. Cameron cite du *Mail*, l'opinion d'un M. Grier, à l'effet que l'on a fait venir de l'étranger des " chevaliers d'industries" pour remplir des fonctions officielles ; "qu'une corruption effrénée existe dans le département des sauvages," et que " les entrepreneurs et les agents de différentes réserves s'entendent pour faire de la fraude." M. Grier même, écrit ce qui suit au commissaire Reed, le 27 février 1886 :

" Je n'ai jamais eu l'intention de faire entendre que je connais des " cas de corruption dans le département des sauvages. Je n'ai pas le " moindre soupçon à cet égard, et tous les fonctionnaires sont parfaite- " ment honnêtes pour ce que j'en sais. Je ne connais absolument rien " du fait énoncé que des agents des sauvages entretiennent des sauva- " gesses en ce moment."

Le Révérend Léon Doucet, dans une déclaration solennelle faite devant M. le sous-commissaire Reed, le 18 février 1896, dit :

" 1. J'ai demeuré sur la réserve des Pieds-Noirs la plus grande par- " tie du temps, depuis le commencement de 1883.

" 2. Je n'ai jamais soupçonné de transactions frauduleuses entre les " employés et les entrepreneurs dans le but de frauder le gouvernement " ou les sauvages.

" 3. Je n'ai jamais entendu les sauvages se plaindre qu'ils étaient " volés par les employés.

Le Révérend J. N. Tims, de la réserve des Pieds-Noirs, a écrit à M. Reed, ce qui suit :

" Relativement à notre conversation de ce matin, permettez-moi de " déclarer que pendant mon séjour de deux ans et demi, au milieu des " Pieds-Noirs du Nord, en qualité de missionnaire de l'église d'Angle- " terre, je n'ai pas eu la moindre connaissance des fraudes commises par " les employés du département des sauvages, soit au détriment du gou- " vernement en conspirant avec les entrepreneurs, ou au détriment des " des sauvages en disposant du bœuf et de la farine de toute autre ma- " nière qu'en les donnant aux sauvages mêmes."

Le Revérend H. I. Bourne, des réserves des Gens du sang et des Piegans, écrit à M. Reed, le 3 mars 1886.

" Comme il semble exister dans le pays une idée erronnée quant au " fait que des fraudes seraient commises par des fonctionnaires du dépar- " tement des sauvages, en ma qualité de missionnaire de l'église d'An- " gleterre au milieu des sauvages de cette région depuis les trois dernié- " res années. J'ai l'honneur de déclarer que pendant cette période je " n'ai jamais eu le moindre soupçon que des fraudes étaient commises " par les fonctionnaires de ce district, mais que je les ai toujours jugés " honnêtes et droits. Depuis les quelques derniers mois j'ai eu des rela- " tions plus suivies avec la réserve des Piegans, et en tout ce que je sais, " l'on ne peut accuser les hommes qui s'y trouvent de conduite immo- " rale avec les sauvagesses. "

Thos. E. Clipsham, instituteur de la mission Méthodiste, écrit, le 3 mars 1886 :

" Je suis instituteur de la mission sur la réserve des Gens-du-Sang " depuis environ 18 mois, et je certifie par les présentes que je ne sais " rien et que je n'ai jamais rien entendu dire qui puisse me faire soup- " çonner que des fraudes ont été commises par les employés du départe- " ment des sauvages sur la dite réserve, et je ne connais rien qui puisse " me faire croire que des rapports illicites existent entre les employés " et les sauvagesses. "

Le Père Lacombe, la plus ancienne et certainement une des meilleures autorités sur la question des sauvages au Nord-Ouest, écrit au commissaire, le 2 avril 1886, comme suit : " Que les sauvages soient laissés seuls avec " les fonctionnaires du gouvernement nommés pour veil- " ler à leur bien-être, et il n'y aura pas de difficultés à leur " sujet." Le 22 février 1884, il avait écrit : " Naturellement ils savent que votre politique à l'égard des sauvages à toujours tourné au mieux et pour le gouvernement et pour les sauvages. "

S'il fallait confirmer les déclarations du Père Lacombe on appellerait en témoignage les actes et les paroles des sauvages mêmes. Il y a quelques semaines Pieds de Corbeau, le grand chef des Pieds Noirs, et plusieurs autres chefs sauvages, ont visité la partie est du Canada, ont parut en public dans plusieurs localités, et ont toujours affirmé en public et en particulier, que leurs peuplades étaient traitées par le gouvernement non-seulement avec justice, mais générosité. Le Père Lacombe a partout corroboré d'une manière énergique les déclarations des sauvages.

Ces témoignages viennent d'hommes qui vivent au milieu des sauvages, qui consacrent leur vie au bien-être des sauvages, et qui ne portent pas plus d'intérêt au gouvernement qu'aux sauvages ; et on doit les accepter comme étant des preuves concluantes à l'encontre des accusations vagues, n'ayant aucune preuve valable à l'appui, portées par M. Cameron. Un autre témoignage se présente ; il est cependant moins précieux aux fins que l'on se propose en ce moment, vu qu'il est en partie officiel et en partie anonyme. Ce témoignage se compose des déclarations d'un fonctionnaire haut placé dans le service public, et des journaux de deux partis politiques. Le lieutenant-colonel McLeod, magistrat stipendiaire dans l'Alberta, et comme juge, très indépendant, écrit au commissaire Reed, le 4 mars 1886 :

" Je n'ai pas la moindre raison de soupçonner que des fonctionnaires " du département dans cette partie des territoires se rendent coupables " de fraudes. Je n'ai pas entendu faire allusion à ces choses ou je n'en " ai pas entendu parler par les personnes que je rencontre. "

L'on devra se rappeler que, si les témoignages officiels ne peuvent pas, pour certains objets, être aussi précieux et aussi valables que les témoignages indépendants.

les fonctionnaires du gouvernement écrivent sous la menace d'une punition. S'ils cachent, torturent ou nient des faits qui existent, ils ont la certitude d'être découverts et d'être renvoyés du service ; car pas un gouvernement ne tenterait de garder des hommes coupables de prévarication à l'egard d'une question d'une importance publique aussi grosse que le sont la nature, la position et le traitement des sauvages.

La presse est également favorable. Le *Bulletin* d'Edmonton qui a toujours été un adversaire actif de la présente administration disait le 7 juin 1884 :

" Reserve de la riviere de la bataille:—Une grande partie de " l'avancement supérieur de cette bande est due aux efforts de l'instruc- " teur M. Lucas, qui n'épargne rien pour les aider en tout et " partout."

La *Gazette* de McLeod dit :

" Le revérend M. McLean ne croit absolument rien à ces histoires " de mauvais traitements dont les sauvages seraient victimes de la part " des fonctionnaires du gouvernement."

Le *Herald* de Calgary dit:

" Le Revérend John McLean, missionnaire au milieu des Gens-du- " Sang à McLeod dit dans une lettre : le capitaine Cotton, de la police à " cheval du Nord-Ouest, et M. Pocklington, agent des sauvages, font " preuve d'énergie, de tact et de bonté dans la manière dont ils traitent " les Gens-du-Sang et les Piegans."

Le *Herald* de Saskatchewan du 29 mars 1886, dit :

" Il y a quelques jours, le sous-commissaire Reed a parcouru le dis " trict de McLeod, qui est, si l'on en juge par la gravité des accusations, " l'endroit le plus pervers du Nord-Ouest! Il est allé trouver ceux qui " avaient condamné les fonctionnaires et leur a dit de venir présenter- " leurs preuves, et d'après la *Gazette* de McLeod, nous apprenons qu'au- " cune des accusations n'a été maintenue. Les journaux, dit la même " feuille, qui prétendent avoir pour mission l'amélioration de l'état social " du peuple, et la conservation des mœurs et le maintien du bon ordre " en Canada, persistent à calomnier avec connaissance de cause des " hommes honnêtes, dans les efforts qu'ils font pour établir un fait contre " leurs adversaires politiques."

La *Gazette* de McLeod, dont il est question dans le susdit extrait, disait dans cette occasion, au mois de mars 1886 :

" La visite que vient de faire M. Reed, dans ce district, relativement " aux différentes accusations portées contre les fonctionnaires du dépar " tement des sauvages, etc., produira sans aucun doute de bons résul " tats. M. Reed a fait des recherches et a tenu une enquête impartiale " sur toutes les accusations de corruptions que l'on disait exister en ce

" moment, allant directement trouver ceux qui avaient porté les accusa
" tions. L'on apprendra avec plaisir que le resultat de son enquête dé-
" montre qu'il n'y a pas eu de fraudes manifestes de commises par les
" fonctionnaires au detriment du gouvernement. Il y a beaucoup trop
" de suppositions dans cette question de fraudes. Le public n'est que
" trop porté à croire que les fonctionnaires abusent de la confiance que
" repose en eux le gouvernement. Une supposition pure et simple
" amène petit à petit à la certitude que la chose existe, et l'on parle de
" cette certitude en public ou au public. Mais lorsqu'on leur demande
" d'indiquer d'une manière précise la fraude particulière dont ils parlent,
" ils se trouvent dans l'impossibilité de le faire et ils retombent de nou-
" veau dans le domaine des suppositions."

La *Gazette* de Lethbridge, au sujet de l'enquête tenue sur les accusations portées dans la correspondance du *Mail*, dit:

" Le résultat de tout ceci a été une enquête officielle, laquelle, pour
" ce que nous en pouvons connaitre, a été complète et minutieuse.
" Chaque individu qui a porté des accusations de malhonnêteté, a eu
" l'occasion de les prouver. Dans aucun cas, que nous sachions, per-
" sonne n'a réussi à établir ses accusations. Nous n'en sommes pas sur-
" pris. Nous connaissons l'affaire parfaitement, et nous ne croyons pas
" qu'il existe de la fraude. Ceux qui vivent au milieu des sauvages
" savent combien il est nécessaire que la bonne foi et l'honnêteté la plus
" rigoureuse président à toutes leurs actions, et ils seraient les premiers
" à remarquer et à dénoncer les fraudes."

Ceci est une forte preuve, et elle s'étend à toute la question. Les témoins sont respectables et tout à fait désintéressés. Quelques-uns des témoins cités par M. Cameron le contredisent formellement, et un certain nombre de journaux qui rendent témoignage en faveur de l'administration des affaires des sauvages sont, en politique, opposés au gouvernement. Jusqu'ici les accusations ont été générales. Elles ne sont pas à des actes déterminés. Cependant, M. Cameron ne s'est pas restreint à des généralités. Il a porté des accusations directes et déterminées que l'on va citer au long et auxquelles l'on va répondre les unes après les autres. L'on verra que, sans exception, ses déclarations sont complètement dénuées de fondement comme question de fait, ou que le témoignage qu'il apporte est tellement changé, tellement détourné de son sens véritable, et son application est si fausse qu'il constitue un véritable exposé erroné.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 1.

A. Mackay, agent des sauvages à Grand Rapids, dit dans son rapport que l'inspecteur des agences avait promis de leur fournir tout ce dont

ils auraient besoin et leur conseillaient d'adresser leurs demandes à ce sujet au département, ce qu'ils firent, mais le département ne s'en occupe pas.

M. McColl, inspecteur des agences des sauvages dans le Nord-Ouest, parlant des sauvages du lac au Huard, dit qu'on leur avait promis des wagons et qu'il craignait des troubles sérieux si on ne tenait pas cette promesse.

RECTIFICATION DES FAITS.

Il était du devoir de M. Cameron de dire quels rapports il citait, ceux de M. Mackay ou ceux de M. McColl. De fait, il n'y a jamais eu de tels rapports de faits. De minutieuses recherches faites dans tous les rapports de M. Mackay n'ont pu faire révéler un exposé de faits du genre de celui que M. Cameron attribue à l'agent. M. McColl. L'inspecteur des agences, dit dans une lettre qu'il n'a jamais promis de fournir aux sauvages tout ce dont ils pourraient avoir besoin. Les sauvages font fréquemment des demandes absurdes et déraisonnables, et ils se plaignent chaque fois que leurs demandes déraisonnables leur sont refusées. Les bandes du lac du Cygne n'ont pas eu les charriots en question, parce qu'ils n'étaient pas en mesure de s'en servir. Le département exerce une sage direction lorsqu'il s'agit de fournir aux sauvages des articles qui se trouvent à ne pas avoir de valeur réelle pour eux Dans le présent cas, les sauvages ont eu de l'argent à la place des charriots, ils ont accepté ces fonds en guise de compensation parfaite, et ils se sont dits satisfait de l'échange. Après avoir pris l'argent et après l'avoir dépensé, ils ont demandé les charriots. Naturellement on ne leur a pas donné et les fonds et les charriots.

FAUX ALLÉGUÉ No 2.

C'est Faiseur-d'Etangs qui prend la liberté de vous adresser quelques lignes, je supplie votre honneur de lui envoyer le moulin à battre que vous lui avez donné à Cypress. Nous l'attendions l'été dernier, mais en vain.

Ce moulin avait été promis au chef sauvage par le commissaire Dewdney douze mois avant cette plainte, mais jusqu'alors, cette promesse faite par le commissaire Dewdney, au nom de la couronne n'avait pas été remplie. Faiseur-d'Etange dit aussi :

Donnez-moi les 22 bœufs que vous m'avez promis pour mes hommes.

RECTIFICATION DES FAITS.

Les sauvages demandent souvent des machines de grand prix avant d'être en état de s'en servir. Dans le

présent cas une machine a été envoyée à la réserve de Pound-Maker pour battre son grain, mais il a refusé de laisser ses sauvages travailler à la machine que l'on a fait revenir.

Les clauses du traité stipulent que la bande de Pound-Maker a droit à quatre bœufs. Les fonctionnaires du gouvernement croyaient que, comme la bande faisait de grands progrès dans l'agriculture, on pourrait leur en fournir un plus grand nombre avec profit. Ce qui a été fait. M. Cameron, avec l'esprit de justice qui règne dans son discours, supprime la partie de la lettre de Pound-Maker dans laquelle il dit : " Il y a ici seize ou dix-sept bœufs." La bande ayant eu quatre fois le nombre de têtes de bétail que n'en stipule son traité, il appartenait au gouvernement et non à Pound-Maker, de décider, si oui ou non, on devait en envoyer un plus grand nombre.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 3.

G. McPherson, agent des sauvages, dit :

" Les vêtements du chef et des conseillers étaient tous bons, à l'exception des pantalons et des chemises qui étaient de qualité inférieure et furent usés en trois ou quatre jours."

Or, je vous le demande M. l'Orateur, n'est ce pas là un état de choses bien extraordinaire?

RECTIFICATION DES FAITS.—FAITS RELATIFS.

Une fois encore M. Cameron s'est rendu coupable de falsification. M. McPherson *ne dit rien* de la sorte. Mais ce qu'il dit en réalité " c'est qu'un sauvage l'en avait informé." Comme c'était son devoir de le faire, il a transmis la plainte au département. Mais nous avons vu que les sauvages sont des grognards passés à l'état chronique, et il est loin de s'en suivre que l'accusation fut vraie. Trente-trois autres bandes de sauvages comprises dans le même traité (No 3), et tous les sauvages du traité No. 6 ont eu des vêtements qui provenaient du même lot de marchandises et il n'y a pas eu d'autres plaintes de faites au sujet de l'infériorité de la qualité. Il est juste de supposer que si les vêtements eussent été de mauvaise qualité, d'autres auraient fait connaître ce fait. On a dûment examiné les vêtements en question et on les a acceptés comme étant conformes au type.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 4.

W. Herchmer, agent des sauvages parlant de la tribu des Sauteux, sous les ordres de " South Quill," dit :

" La chasse a fait défaut dans les parages, la tribu a été obligée de vendre la plupart de ses chevaux pour acheter des provisions et aujourd'hui elle est misérablement pauvre."

Mi-érablement pauvre ! malgré les riches subventione votées par le parlement, et les $1.109,000 qui ont été dépensées l'an dernier. Miserablement pauvre ! Mais pourquoi ? Parce que le gouvernement par négligence et insouciance a permis aux fournisseurs de livrer aux sauvages des vêtements qui leur ont duré trois jours.

RECTIFICATION DES FAITS.

Eh bien ! la plus grande partie des sauvages sont pauvres et misérables. S'ils ne l'étaient pas ils n'auraient pas besoin des secours du gouvernement. Tout ce que peut faire le gouvernement, est de les sauver de la misère. Et il ne le fait que lorsque les sauvages essaient de s'aider eux-mèmes. En 1883, M. Herchmer a fait rapport comme suit :

Les Sauteux de la bande de la Rivière-Roulante ont refusé de prendre leur nouvelle ré-erve, après l'acquisition qui en a été faite pour eux difficilement et à grands frais ; beaucoup d'entre eux voudraient la prendre, mais je crains qu'on ne puisse obtenir la partie que l'on se propose d'acheter. Toutefois, ces sauvages ne coutent rien ou que bien peu au gouvernement etje les ai avertis qu'ils ne recevraient aucun secours jusqu'à ce qu'ils soient établis.

Dans le même rapport, M. Herchmer écrit au sujet des Cris et des Sauteux :

Je ne m'attends pas à faire des agriculteurs de ces sauvages ; un peu de maïs et de pomme de terre constituera probablement toute leur récolte. Il se trouve parmi eux un ou deux hommes d'un bon caractère, mais l'influence des autres est plus forte que la leur. Ils ont un lac abondant en poisson ; c'est sur la pêche qu'ils devront compter pour leur subsistance, car ils peuvent vendre le surplus de leur poisson.

Le gouvernement *doit* prendre les moyens d'engager les sauvages à s'aider eux-mêmes. S'ils refusent de travailler, et s'ils refusent de s'établir sur leurs réserves, ils doivent en subir les conséquences. Ils resteront " misérables et pauvres." Mais les blancs qui ne veulent pas travailler sont aussi misérables et pauvres. La politique suivie à l'égard de ces Sauteux produit de bons résultats. En 1883, M. Herchmer, faisait rapport :

" A la Rivière-Roulante, il y a un instructeur, Pierre Comtois, et on " a joliment ensemencé ; la récolte offre une belle spparence. Mais plu-

" tôt que de s'établir en permanence sur la réserve, les sauvages préfère-
" rent ne pas travailler et faire la paresse dans les alentours de Minnedosa.
" Ils ne coûtent que peu au département, et ils prendront avec le temps
" des habitudes plus fixes, quand ils verront les avantages qu'ils trouve-
" ront à s'établir définitivement."

FAUX ALLÉGUÉ NO. 5.

A Mackay, agent des sauvages, dit au sujet des sauvages de la réserve Che-ma-wa-win :

" Les herses et les charrues gisent ci et là, à demi-ensevelies dans la boue et dans l'herbe ; quelques-unes n'ont jamais été en usage, ni même assemblées, et elles se perdent faute de soin."

Nous avons une armée de fonctionnaires dans le Nord-Ouest ; nous avons des agents des sauvages, des sous-agents, des instructeurs agricoles, toutes sortes d'individus chargés de surveiller les intérêts des sauvages, et cependant nous voyons qu'on s'occupe si peu de ces instruments fournis par le gouvernement qu'ils sont enfouis dans la boue et la saleté, où ils pourrissent. Puis nous sommes surpris de voir que le sauvage n'est pas satisfait des soins qu'il reçoit.

On aura une meilleure preuve de la manière dont M. Cameron dénature les faits, en citant le rapport réel de M. McKay, à côté de la fantaisie burlesque du rapport fourni par l'honorable député de Huron-Ouest. Voici ce que dit exactement M. McKay :

Réserve des Che-ma-wa-win.

J'arrivai ici le samedi soir, douze Août, et je commençai les paiements le lundi suivant. Il n'y a pas eu d'amélioration de faite cette année. C'est une réserve peu propre à la culture des racines, et les sauvages portent peu d'intérêt aux travaux agricoles. *En parcourant la réserve le 11 Septembre, je remarquai que l'on n'avait pas essayé de prendre soin des instruments qu'on leur avait donnés.* Les herses et les charrues gisaient ça et là, à demi-ensevelies dans la boue et dans l'herbe. Quelques-unes n'ont jamais été en usage, ni mêmes assemblées, et elles se perdent faute de soin.

L'agent ne dit pas que " les instruments étaient enfouis dans la boue et la saleté et qu'on les y laissait pourir."

C'est de l'invention de M. Cameron. Les instruments avaient été fournis, mais les sauvages n'avaient pas essayé de s'en servir et ne semblaient pas même s'en occuper. L'on remarquera que le gouvernement est blâmé si ses fonctionnaires jugent à propos de ne pas fournir d'instruments dans le cas où les demandes ne sont pas justifiables, et l'on ne peut pas s'en servir. De même qu'il est blâmé s'il donnent ces instruments et si les sauvages ne s'en servent pas avec précaution et s'ils n'en prennent pas soin.

La réserve de Che-ma-wa-win se trouve dans le traité No. 5 qui s'étend le long d'une partie des rives Est et Ouest du lac Winnipeg. Ces peuplades ne sont pas des tribus des plaines. Elles n'ont jamais tiré leur subsistance du buffle, et les moyens qu'elles avaient autrefois pour vivre ne leur ont pas manqué. Conséquemment on ne leur a pas envoyé d'instructeur. L'inspecteur de ce traité a un grand territoire à parcourir et grand nombre de réserves à visiter. Les devoirs difficiles qu'il a à remplir occupe tout son temps, et l'expose quelquefois à de dures privations. Néanmoins, le département l'a censuré d'avoir permis aux sauvages de faire un mauvais usage des instruments qu'on leur avait fournis.

FAUX ALLEGUÉ No 6.

M. McCall, l'inspecteur des agences, dit :

" J'ai aussi remarqué que toutes les bandes de sauvages de cette agence avaient reçu plus de haches qu'ils n'avaient droit d'en avoir d'après le traité, et que deux ou trois bandes seulement avaient leur part entière de bêches, de pics et de faulx, malgré les représentations faites aux sauvages et au département à ce sujet."

Malgré les représentations faites au département et aux sauvages à ce sujet. En d'autres termes nos agents dans le Nord-Ouest qui ont charge du département des sauvages, sont si indolents, si paresseux, si indifférents et si négligents, qu'ils donnent à certains sauvages plus d'une sorte d'instruments qu'ils n'ont droit d'en avoir, pendant qu'à d'autres, ils n'en donnent pas du tont.

RECTIFICATION DES FAITS.

Le témoignage à l'appui ne prouve pas l'accusation M. McColl ne dit pas que les bandes n'avaient pas reçu de herses, de bêches et de faulx, mais qu'un certain nombre n'avaient pas eu leurs instruments au complet—tout ce qui leur revenait. Tous les instruments nécessaires à ces sauvages ont été fournis et mis en magasin aux soins de l'agent qui, par erreur de jugement, ne les a pas distribués dans les proportions voulues. Dès que le départment apprit la chose, des mesures furent immédiatement prises pour rectifier l'erreur.

FAUX ALLEGUE No 7.

Le même inspecteur dit :

" Les pommes de terre et l'orge reçues l'an dernier étaient à moitié gâtées."

Je demanderai à l'honorable ministre qui fait fonction de ministre des affaires des sauvages s'il n'a jamais lu ce rapport. Est-ce là la ma-

nière dont nous devons traiter ces pupilles de la nation, ces hommes envers lesquelles, plus que tous autres, nous sommes en honneur d'agir loyalement et honnêtement ? Nous payons pour toutes ces choses, mais lorsqu'elles parviennent aux sauvages elles sont hors d'usage.

Rectification des faits.

En 1882, on a donné aux sauvages du détroit du Huard, traité No. 5, des pommes de terre et de l'orge pour les semailles ; ces produits furent emmagasinés à la Tête du Chien, mais un certain nombre de sauvages ne sont pas allés chercher leur part, et, conséquemment une partie de la semaille s'est perdue. Les sauvages, toutefois, ont acheté la semence dont ils avaient besoin de la bande de la Rivière Fisher et, conséquemment ils n'ont pas souffert. Le gouvernement ne méritait pas de blâme dans cette affaire et ses fonctionnaires, non plus.

Faux allégué No 8.

Le même inspecteur dit :

" Que le conseiller se plaint que les chapeaux, les pantalons et les chaussures qu'il a reçus étaient de qualité inférieure."

Rectification des faits

Les vêtements pour les chefs et les conseillers sont toujours choisis et examinés avec soin, et c'est le seul conseiller qui se soit plaint dans les traités Nos 1 et 2. On peut citer ici, avec à-propos, un paragraphe du *Globe* de Toronto qui, en réponse à des accusations semblables portées contre le département des sauvages, disait en 1879 :

" Elles sont probablement basées sur le bavardage de quelqu'un, " bavardage qu'on aurait glissé dans l'oreille de M. White lors de son " voyage au Nord-Ouest, car même les plaintes des chefs sauvages ne " sont pas des motifs suffisants sur lesquels on puisse se baser pour lan- " cer ces accusations. "

L'on prétend respectueusement qu'un exemple accidentel de " l'habitude chronique qu'à le sauvage de murmurer " n'est pas une preuve sur laquelle on puisse se baser pour condamner le département.

Faux allégué No. 9.

Il dit aussi que John Marcus, un des conseillers de la bande Cumberland, se plaint qu'on a refusé de leur livrer les instruments aratoires envoyés par le gouvernement pour leur être remis. Nous étions tenus par devoir et en honneur de fournir toutes ces choses aux sauvages ; elles ont été achetées et payées, mais lorsqu'elles arrivèrent à destination, quelque agent prudent du gouvernement ne voulut pas les remettre aux sauvages. A-t-on fait quelque enquête à ce sujet ? Autant que j'ai pu m'en assurer par les rapports on n'en a pas fait.

RECTIFICATION DES FAITS.

La bande a eu tous les instruments que lui accorde le traité. Les instruments que l'on a reclamés étaient en sus de ce qu'ils avaient droit d'avoir. L'agent a hésité de les donner avant de recevoir des instructions de le faire. Le fait ayant été signalé au département, l'inspecteur des agences à Winnipeg reçut instruction au mois d'avril 1883, de distribuer à la bande des instruments qui étaient alors en magasin à Cumberland, et auxquels ils pouvaient avoir droit.

FAUX ALLÉGUÉ No. 10.

E. McCall, dans son rapport de 1882 dit:

On a promis des charriots à ces sauvages et j'appréhende des conséquences serieuses si leurs réclamations ne sont pas reconnues.

RECTIFICATION DES FAITS.

Le passage ne se trouve pas dans le rapport de Mc Call.

FAUX ALLÉGUÉ No. 11.

C. E. Denny, un autre agent des sauvages, parlant de la non-exécution des obligations par les fournisseurs, dit :

J'envoyai un messager au fort Benton pour informer I. G. Baker et Cie que nous avions besoin de farine et de l'envoyer de suite. En deux circonstances j'ai été obligé d'acheter des animaux d'autres personnes que les fournisseurs, vu qu'ils négligeaient de m'approvisionner, et si je n'avais pas agi ainsi le bœuf aurait manqué dans la réserve des Pieds-Noirs et autres. J'avais à payer la moitié du prix et à notifier les fournisseurs avant de prendre ce parti.

RECTIFICATION DES FAITS.

Une fois encore M. Cameron dénature les citations qu'il fait. Il omet une phrase du rapport de l'agent, laquelle prouve que quelque chose a été fait, que les sauvages n'ont pas souffert, et que les fonctionnaires du département n'ont fait que leur devoir en protégeant ceux qui sont sous leurs soins. Voici ce qu'à dit en réalité M. Denny :

J'envoyai un messager au Fort Benton pour informer I. G. Baker et Cie, que nous avons besoin de farine et de l'envoyer tout de suite. En deux circonstances j'ai été obligé d'acheter des animaux d'autres personnes que les fournisseurs vu qu'ils négligeaient de m'approvisionner et si je n'avais pas agi ainsi le bœuf aurait manqué dans la réserve des Pieds-Noirs et autres. J'avais à payer la moitié du prix et à notifier les fournisseurs avant de prendre ce parti. "*Naturellement les contrats des fournisseurs étaient réduits d'autant.*"

M. Cameron à omis malhonnêtement la dernière phrase, et s'est ensuite lancé dans des commentaires que cette phrase contredit. Est-ce là la manière dont les affaires politiques devraient être discutées en parlement? M. Cameron est le serviteur du public, envoyé en parlement pour traiter les affaires publiques dans l'intérêt du pays, et il touche à des deniers publics pour traiter les affaires publiques. Son devoir à l'égard du peuple qui le paie, exige qu'il travaille pour le peuple et non pour un parti. En étudiant les affaires publiques il est tenu, si non par l'honneur et la droiture du moins par son devoir. Le peuple qui le paye, de n'alléguer que des faits, et d'alléguer tous les faits qui sont à sa porté et qui ont trait à la question qu'il discute, en un mot de " dire la vérité, toute la vérité et rien autre chose que la vérité. " Mais comme on l'a vu, M. Cameron dit des choses qui ne sont pas la vérité, et il tronque les extraits qu'il cite de manière à leur donner une signification complètement différente de celle qu'ils étaient destinés à avoir.

FAUX ALLEGUE No. 12.

M. Herchmer parlant de la bande des Sioux dit:

" La maladie a fait beaucoup de ravages parmi eux dernièrement par suite du manque de viande fraiche."

RECTIFICATION DES FAITS.

Les Sioux ne sont pas sous traités et le gouvernement n'est aucunement obligé de les nourrir. Le Parlement ne vote pas non plus de fonds pour cet objet. Le petit credit appliqué aux Sioux est destiné à l'achat d'outils, de bestiaux, etc. Mais M. Cameron dénature encore les faits. Voici ce que M. Herchmer, dit dans son rappors du 30 juin 1883:

Les maladies ont été fréquentes parmi eux dernièrement, par suite du manque de viande fraiche, car ils chassent très peu à présent; de fait, il y a très peu de gibier dans leur pays. J'ai demandé au département des moutons qui seront bien soignés et remplaceront le chevreuil.

Cette maladie est due au manque de viandes fraîches, et ils n'ont pas de viandes fraîches parce qu'ils ne chassent pas, non de ce que le département soit en faute. M. Cameron fait croire, en prenant une ligne du rapport, qu'ils souffrent de la négligence du gouvernement. Le 26 juillet 1884, M. Herchmer a fait rapport:

Je regrette d'avoir à dire qu'il y a eu beaucoup de maladies durant l'année, surtout parmi les Sioux de Queue d'Oiseau. La fièvre et la consomption ont été les principales ; la première était due à l'absence de nourriture animale. La disparition presque totale du gibier nécessite la prompte introduction du mouton et du cochon parmi les sauvages.

Mais en 1885 il disait :

" Les bandes de Sioux qui sont sous mon contrôle ont beaucoup " progressé dans le cours de l'année dernière et possèdent maintenant " 300 têtes de bétail."

FAUX ALLEGUÉ NO. 13.

W. Pocklington, parlant des sauvages Assiniboines, dit :

" Durant l'hiver dernier il y a eu beaucoup de misères parmi eux par suite du manque de vêtements, plusieurs n'ayant pas une couverture pour couvrir leur nudité."

RECTIFICATION DES FAITS.

M. Cameron dénature de nouveau les faits, et fausse les rapports du tout au tout. Voici, dans tous les détails ce que dit M. Pocklington :

Les Assiniboines sont probablement, les sauvages du traité, les plus industrieux et qui se conduisent le mieux ; ils travaillent énergiquement tant dans leur jardin qu'à la chasse.

Pendant l'hiver, il y a eu beaucoup de misère parmi eux à cause du manque de vêtements, bon nombre n'avaient pas même de couvertes pour cacher leur nudité. Il y avait tant de neige sur leur terre de chasse qu'il leur était impossible de chasser, ce qui, naturellement, rogna une grande partie de leurs revenus. Toutefois, nous les mîmes à couper du bois pour le département, bon nombre se réalisèrent de jolies petites sommes.

Au printemps, ils labourèrent eux-mêmes près de 200 acres de terre, travaillant avec bonne volonté et avec assiduité tout le temps. Ils se sont dit aussi reconnaissants de l'aide que leur avait donné le gouvernement en leur envoyant des graines. Bon nombre de ces sauvages ont été employés par le Syndicat à transporter des provisions dans les montagnes, travail payé au taux de $1.75 par jour pour un homme et un cheval. Je crois qu'on a payé à un sauvage même deux piastres par jour.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 14.

Quant à la bande de Mistowasis, il rapporte que ;

" Ils se plaignent qu'ils n'ont pas eu les cochons auxquels ils ont droit en vertu du traité, et Wadsworth recommande de les donner à Mistowasis et Ahtahkakoops."

M. Wardsworth dit de la bande de " Bobtail " :

" Ils prétendent qu'en vertu du traité il leur est encore dû une vache et un bœuf."

Et plus loin :

" La bande de Peau d'Hermine se plaint qu'il lui manque une fauchéuse et un wagon."

RECTIFICATION DES FAITS.

Les bandes ont eu tout ce qui leur revenait et même plus. Elles ont demandé plusieurs choses, et le département a exercé une sage discrétion en fournissant les articles non stipulés dans les traités. Si l'on accordait toutes les demandes des sauvages, les dépenses seraient énormes, et il n'y aurait rien pour exciter les sauvages au travail.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 15.

Ce ne sont pas les seules plaintes que les sauvages n'ont cessé de faire depuis des années. " Nous avions promis et nous étions tenus par traité de fournir du bœuf frais " aux sauvages qui arrivaient des prairies d'où le bison venait de disparaître.

Mais au lieu de bœuf frais, nous les avons approvisionnés de lard salé, bien que nous eussions pu avoir du bœuf de 8 à 15 cents par livre, et que nous ayons été obligés de payer de 20 à 25 cents la livre pour du lard, qui, du reste, était rance. Le tableau que je soumets et qui a été préparé d'après les pièces justificatives du département des sauvages, indique les prix suivants :

" Au fort McLeod, en 1882-83 le bœuf valait 8½ cents la livre et le lard fumé 20 cents ; en 1883-84, le bœuf valait 14½ cents la livre et le lard fumé 23 cents ; en 1884-85, le bœuf 15 cents et le lard fumé 18 cents la livre. Dans le district de la Saskatchewan, en 1882-83, le bœuf valait 15 cents et le lard fumé 25 cents ; en 1884, le bœuf 20 cents et le lard fumé 22½ cents la livre. A Battleford, en 1882-83, le bœuf valait 12½ cents la livre et le lard fumé 23 cents ; en 1883-84, le bœuf 17 cents et le lard fumé 20 cents. A Calgary, en 1882-83, le bœuf valait 8¾ cents la livre et le lard fumé 21½ cents ; et en 1883-84, le bœuf, 14¾ cents et le lard fumé 24½ cents la livre."

RECTIFICATION DES FAITS.

Il est absolument faux que le gouvernement ait promis, ou qu'il soit obligé par traité de fournir une seule livre de viande fraîche aux sauvages. M. Cameron savait parfaitement que son allégué était faux. Il n'y a pas de clauses dans les traités qui obligent de fournir des provisions aux sauvages, sauf dans le traité No. 6, passé en 1876. Dans ce traité, le commissaire a convenu qu'en cas d'épidémie ou de famine général parmi les sauvages, le gouvernement accorderait les secours qu'il jugerait à propos. Dans l'arrêt du Conseil qui accepte ce traité, le gouvernement MacKenzie a exprimé le regret que cette disposition s'y trouvât. Le gouvernement n'est pas obligé par traité de nourrir les sauvages. Comme mesure

d'humanité et de justice, il donne des provisions selon que ses fonctionnaires croient que les besoins des sauvages l'exigent, et il donne ces provisions de manière à encourager les sauvages à s'aider eux-mêmes et à devenir le plus tôt possible en état de pourvoir à leurs propres besoins.

Quant à la question du *bœuf vs. le lard fumé*, les chiffres de M. Cameron, en admettant même que ces prix soient exacts, sont très illusoires. Tandis qu'il faudrait au moins une livre de bœuf par jour pour chaque sauvage, il ne faut qu'un tiers d'une livre de lard. Il n'y a pas d'os dans le lard fumé ; et, comme c'est tout du gras il peuvent l'utiliser avec d'autres pravisions, de sorte que le lard est certainement plus économique. A 20 cents la livre, un tiers de livre coûterait 6½ cents, contre 12½ cents pour une livre de bœuf. Le département dans la distribution qu'il fait se laisse guider par plusieurs circonstances. Les Pieds-Noirs, par exemple, reçoivent une grande quantité de bœuf parce que le gibier n'est pas aussi abondant qu'il l'est parmi les Cris, et aussi parce qu'ils ne sont pas de bons chassenrs de gibier, ils croient que les âmes de leurs ancêtres entrent à leur mort dans le corps du gibier. Les Cris, d'un autre côté, tuent une quantité de gibier, et conséquemment ils n'ont pas autant besoin de viandes fraîches ce qui est heureux car il en coûterait beaucoup plus de leur en fournir qu'aux Pieds-Noirs.

Comme preuve de la nature déraisonnable des sauvages, l'on fera remarquer que lorsque, il y a quelques années, le gouvernement a donné du lard fumé aux Pieds-Noirs, ils ont demandé du bœuf. On leur a accordé leur demande, puis ils ont voulu du lard. Or le département n'était pas obligé, sauf pour des raisons d'humanité, de leur fournir du bœuf ou du lard, et il est plus qu'absurde d'alléguer qu'on a fait du mal au sauvage en lui donnant des aliments qui seraient du luxe pour le garçon de ferme européen.

Dans les cas de maladie ou d'infirmité qui peut empêcher le chef de la famille de faire la chasse, le département lui fournit de la viande fraîche.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 16.

Et cela bien que le département eût été informé du fait par son agent, M. Herchmer, dans son rapport pour 1883, M. Herchmer dit :

" Il y a eu récemment parmi eux beaucoup de maladies causées par le manque de " viande fraîches." " Les sauvages régis par le traité No. 4 ont reçu en 1884-85 ponr $15,290.92 valant de lard et pour $1,288.45 de bœuf, bien qu'il soit reconnu que le bœuf, c'est la vie pour le sauvage, tandis que le lard salé est la maladie et la mort pour lui.

RECTIFICATION DES FAITS.

Ceci se rapporte aux Sioux, qui, comme on l'a déja dit, ne sont pas des sauvages sous traité.

Voici un autre faux allégué. Dans les *Débats de la Chambre* il semblerait que M. Herchmer aurait dit tout ce qui se trouve après les mots " *viande fraîche* ", *tandis que ce sont les propres paroles de M. Cameron*, imprimées de cette manière, soit par erreur, soit dans un but quelconque.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 17.

L'agent Herchmer, dans son rapport daté le 24 juillet 1885, parlant des causes des maladies parmi les sauvages, dit :

" A cela pourrait être ajouté le changement subit du régime de la viande fraiche dans la prairie à celui de la farine et du lard fumé dans une espèce de réclusion comparative."

C'est encore une phrase qui est détournée de sa véritable signification pour lui en donner une que l'on n'avait pas l'intention de lui appliquer. Voici ce que M. Herchmer a dit en réalité :

" Malheureusement elles ont terriblement souffert de la consomption et des scrofules ; la moyenne des décès a été énorme pendant les froids et au commencement du printemps. Le Dr Redmond, ci-devant chirurgien de la marine royale, fut envoyé pour visiter ces bandes ; après avoir attentivement examiné tous les sauvages portant les symptômes pathologiques, il fit rapport que les maladies ci-de-sus étaient les causes premières de ces nombreux décès, les causes secondes étant la malpropreté et la ventilation défectueuse des maisons. A ces causes on peut, je crois, ajouter le changement subit d'alimentation : la viande fraiche dont ils se nourrissaient dans les prairies se trouvant remplacée par la farine et le lard séché, et la vie au grand air par une vie comparativement sédentaire."

L'on verra que les maladies dont souffrent ces sauvages sont la consomption et les scrofules causées par la malpropreté et le manque de ventilation. Il n'y a pas de

doute que changer de la vie nomade et libre des vastes prairies à une réclusion relative, et changer de la viande fraîche à la farine et au lard fumé, ont aggravé la maladie. L'on doit se rappeler que les remarques de ce rapport ne se rapportaient pas aux sauvages en général, pas même à ceux de toute une tribu, mais seulement à deux bandes peu nombreuses, celles des Croupion-de-Faisant et des Oreilles-Rouges. M. Herchmer dit que les sauvages ont fait beaucoup de progrès dans leurs travaux agricoles ; que "chaque famille a planté beaucoup de pommes de terre, et le blé promet un bon rendement ;" que "les deux bandes ont bien soigné leur bétail et ont fait une quantité de terre neuve." L'on verra que, malgré la maladie qui règne au milieu d'elles, ces bandes vont bien.

Il est bon de dire que l'on donne beaucoup plus de bœuf que de lard aux sauvages. En 1883, l'on a donné en tout 1,947,088 lbs. de bœuf contre 325,389 livres de lard fumé. En 1885 les quantités étaient : pour le bœuf, 2,146,133 lbs ; pour le lard fumé, 380,640. Le lard fumé représentait moins de 15 p. c. de l'approvisionnement total. Mais un garçon de ferme européen ou un canadien qui travaille dans les bois ne se croira guère maltraité si on le nourrit avec du lard fumé ou lard salé. Il faut aussi se rappeler que l'on doit conserver en magasin une certaine quantité de lard fumé pour faire face aux besoins imprévus. Le département ne peut pas garder des troupeaux d'animaux, ni conserver de la viande fraîche en glacière, mais le lard fumé [non le lard ordinaire que l'on ne donne jamais] est toujours prêt dès que l'on apprend qu'il y a rareté de vivres dans une bande.

FAUX ALLEGUÉ NO. 18.

Et encore à la page 63, il dit :

A la rivière au Chêne, sur 88 chefs de famille, 11 hommes sont morts et 17 enfants âgés de moins de trois ans. Cela est très lamentable et difficile à expliquer, le changement de régime, résultant de ce que la chasse a manqué, et les scrofules sont probablement les principales causes de décès.

RECTIFICATION DES FAITS.

Les sauvages ont une habitude chronique de grogner, mais elle n'est pas à moitié enracinée comme l'habitude

chronique que M. Cameron a de dénaturer les faits. Or voici ce qu'a dit M. Herchmer :

Il y a eu beaucoup de consomption parmi ces bandes, et plus de cinquante sont morts l'an dernier. A la Rivière-du-Chêne, sur quatre-vingt-huit chefs de famille, onze sont morts, et dix-sept enfants âgés de moins de trois ans. Cela est très lamentable et très difficile à expliquer —le changement de régime, résultant de ce que la chasse a manqué et les scrofules sont probablement les principales causes de ces décès. Néanmoins, sept de ces décès sont été causés par le whyskey, en dépit des efforts énergiques déployés pour supprimer la vente de ce poison mortel aux sauvages.

La consomption et les scrofules sont deux maladies héréditaires ; et la coutume sauvage de porter les *mocassins* et leur manière de vivre sont peu favorables à la longévité et à la santé.

Le paragraphe d'où est tiré cet extrait commence par dire que " les bandes de Sioux ont beaucoup progressé " dans le cours de l'année dernière, possèdent maintenant " [24 juillet 1885] trois cents têtes de bétail. Beaucoup " d'entre eux ont de grandes propriétés, un de ceux-ci ayant semé soixante boisseaux de blé, sans parler d'autres " grains, et sur une réserve celle de la Rivière-du-Chêne " il a été planté près de 1,000 boisseaux de pommes de " terre." L'on verra que M. Cameron écarte avec soin toutes lumières de son tableau, et il voudrait nous faire croire que parmi ces sauvages il n'y a que maladie, misères et mort, tandis qu'ils font des progrès constants vers la civilisation.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 19.

M. Magnus Begg agent des sauvages, dit dans son rapport en date du 18 juillet 1885.

" Dans le mois d'avril, il y eut beaucoup de maladies sur la réserve des Assiniboines, et l'on a jugé bon de distribuer du bœuf, ce qui a été fait avec des résultats satisfaisants."

En d'autres termes, nous nourrissons les sauvages au lard salé jusqu'à ce qu'ils tombent dangereusement malades, et nous les nourrissons alors au bœuf frais pour les ramener a la vie.

RECTIFICATION DES FAITS.

Ce qui est tout simplement faux. Les Assiniboines sont une tribu de chasseurs, et sont toujours en état de se fournir de viande fraîche. En 1884, les terrains où ils ont l'habitude de faire la chasse ont été submergés ; et ils

n'ont pas été aussi heureux que d'habitude: et vers le printemps il devint nécessaire de leur distribuer des rations. Vu la maladie, on leur a donné du bœuf et non du lard. Les Assiniboines ont environ quatre cents têtes de bétail: quelques-unes sont des vaches à lait. M. Begg dans son rapport disait:

Ce printemps les sauvages ont planté une grande quantité de racines parce qu'on a constaté que le grain n'était pas une récolte payante, vu qu'il n'y avait pas de moulin à farine dans le voisinage. * * * Leurs champs présentent une apparence bien plus rangée qu'autrefois à cause de la clôture en fer barbelé, etles chevaux n'ont faitaucun dommage à la récolte cette année.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 20.

Al. Wadsworth, surintendant des affaires des sauvages, disait dans son rapport de 1882, au sujet des sauvages de la Rivière-qui-Barre:

"La farine et le lard fumé reçus comme approvisionnements étaient de mauvaise qualité, et la farine reçue par les sauvages de Battleford était devenue massée."

RECTIFICATION DES FAITS.

M. Wadsworth n'a pas dit cela. Voici ce que ce monsieur a dit en réalité:

Il restait beaucoup de farine et de lard fumé, des provisions de l'hiver précédent, et ces articles ne s'étaient pas bien gardés, et dans la distribution qu'on en fera, il faudra en rejeter une certaine partie. La qualité de la farine expédiée cette année par les fournisseurs était excellente.

Naturellement, ce qui ne s'était pas conservé n'a pas été distribué aux sauvages.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 21.

M. Wadsworth, dans son rapport de 1883, dit au sujet des sauvages de la réserve des Sekaskoots:

Je n'ai pu avoir l'état des approvisionnements expédiés par les entrepreneurs ou le gouvernement.

RECTIFICATION DES FAITS.

M. Cameron ne cite pas correctement. Voici ce que M. Wadsworth a dit:

Le magasin de la ferme a servi de dépot de provisions pour ce district, mais je n'ai pu me procurer ni à Battleford ni à Fort Pitt, les comptes des approvisionnements expédiés par les entrepreneurs ou par le département. * * * Je n'ai pas raison de croire que le fermier ait négligé d'inscrire dans ces livres les articles reçus à mesure qu'ils arrivaient, mais il aurait été plus satisfaisant si la vérification ordinaire avait pu se faire.

L'on verra que la plainte qu'on a faite n'avait pas sa raison d'être, quoique M. Cameron ait exagéré l'affaire. Le fermier tenait les comptes, mais il n'y avait pas de possibilité de les vérifier, comme c'était le cas, du reste, dans tout le Nord-Ouest. Les faits ayant été signalés au département, l'on a tenu une enquête et l'on a donné ordre de changer la méthode de tenir les comptes.

L'incident ne prouve pas du relâchement ou du manque de soin dans la tenue des livres du département, mais le contraire. Les opérations du département s'étendent de la Nouvelle-Ecosse à la Colombie Britannique, et entraînent une dépense de plus d'un million de piastres. Il est inévitable que des irrégularités arrivent de temps à autre. Il n'y a pas un marchand ou un industriel dans le Canada qui ne rencontre pas de ces irrégularités dans son commerce, quoique toutes les opérations soient faites sous ses propres yeux. Mais nous constatons que lorsqu'une irrégularité survient dans le service, elle est promptement signalée au département, ordre est donné de tenir une enquête, et l'on remédie au mal. Les intérêts publics sont certainement protégés avec soin.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 22.

Il dit de plus :

La farine qu'ont reçue ces sauvages ne pesait en moyenne que 93 livres par sac.

Et ensuite, parlant de la bande de Poundmaker, il dit :

La farine était de qualité inférieure et ne pesait pas le poids.

RECTIFICATION DES FAITS.

Pour ce qui est de cette question, il est bon de dire que les instructions les plus précises sont transmises aux agents, ordonnant de peser chaque sac de farine à la livraison, en présence d'un agent des fournisseurs ou de ceux qui ont fait le transport, et tous ceux qui n'ont pas le poids voulu, doivent être remplis à même un autre sac, (le fournisseur devant subir la perte), et pour aucune raison un sac ne doit sortir du magasin sans contenir 100 livres juste de farine. *Dans le cas en question, le département n'a pas payé pour plus de farine qu'il n'en a été livré.*

FAUX ALLÉGUÉ NO. 23.

M. Mackay, agent des sauvages, dans son rapport de 1884, dit que l'inspecteur des agences des sauvages, promit de leur fournir tout ce

dont ils auraient besoin, et leur conseilla de s'adresser au département pour obtenir ce qu'il leur fallait ; qu'ils suivirent ce conseil et que les approvisionnements ne furent pas expédiés. E. McColl, dans son rapport de 1882, dit :

" Des wagons furent promis à ces sauvages, et je crains qu'il n'en résulte de graves conséquences, à moins que l'on ne fasse droit à leur demande."

M. T. P. Wadsworth, dans son rapport pour 1883, parlant de la bande de l'Etoile-du-Jour, dit :

" Le chef s'est plaint de ce qu'il n'avait pas reçu les cochons qui lui avaient été promis par le traité ; il voulait avoir d'autres bœufs, un coffre d'outils et des jattes à lait."

Il dit aussi que :

Les bandes de Mistowasi et de Ah-tah-ka-koop n'ont pas reçu les cochons promis par le traité et il recommande qu'on les leur donne."

Il rapporte de plus que :

" La bande de Robtail se plaint de ce qu'en vertu du traité, il lui revient encore une vache et un taureau."

Il rapporte de plus que :

" La bande de Peau d'Hermine se plaint de ce qu'il lui est dû en vertu du traité une faucheuse et des charrettes."

Ce sont toutes des répétitions, et M. Cameron le dit une seconde fois pour augmenter le nombre apparent de ses accusations. Il est sans doute à propos de redire que le prétendu premier extrait est une invention ; ce passage ne se trouve pas dans le rapport de M. McColl. Les autres extraits sont tous dénaturés. Pour faire voir comment le tour de main est fait, nous allons mettre les prétendues citations en regard des véritables mots du rapport.

LES CITATIONS TRONQUÉES.	LES VÉRITABLES RAPPORTS.
Le chef s'est plaint de ce qu'il n'avait pas reçu les cochons qui lui avaient été promis par traité ; il voulait avoir d'autres bœufs, un coffre d'outils et des jattes à lait.	Il m'a demandé les cochons qui lui reviennent en vertu du traité, un nombre additionnel de bœuf de trait, un autre coffre d'outils, des moccasins et des vases pour mettre le lait.
Les bandes de Mistowasi et de Ah-tah-ka koop n'ont pas reçu les cochons promis par le traité, et il recommande qu'on leur donne.	J'ai l'honneur de recommander que l'on donne à cette bande et à celle d'Ah-tak-ka-koop les cochons auxquels elles ont droit en vertu du traité.
La bande de Bobtail se plaint de ce qu'en vertu du traité il lui revient encore une vache et un taureau.	Ils prétendent qu'il leur est encore dû en vertu du traité, une vache et un taureau.
La bande de Peau d'Eermine se plaint de ce qu'il lui est dû en vertu du traité une faucheuse et des charrettes.	Le chef a demandé une moisonneuse et quelques charrettes.

L'on verra que M. Cameron tronque les faits dans chaque cas. Les faits sont bien simples. Etoile-du-Jour ne s'est pas plaint. D'après le traité il lui a été promis des cochons et il les a demandés. Il a aussi demandé d'autres choses qui ne sont pas promises par le traité. On devait aussi à deux autres bandes des pourceaux promis par les traités, et l'agent a cru que le temps était arrivé de les leur donner. La bande de Bobtail réclamait une vache et un taureau. Rien ne prouve que cette réclamation fut motivée. Peau d'Ermine a demandé une faucheuse et quelques charrettes. Rien ne prouve qu'on était tenu de les lui donner en vertu du traité.

FAUX ALLÉGUÉ No. 24.

Francis Ogiltree, agent des sauvages, dit, dans son rapport en date du 14 octobre 1884, en parlant de la bande de la Baie-au-sable :

Ils désirent beaucoup avoir le bétail auquel ils ont droit ainsi que les outils.

RECTIFICATION DES FAITS.

M. Cameron s'est contenté de dénaturer cet extrait en y ajoutant le mot *beaucoup*. M. Ogiltree dit que ces sauvages " sont assez bien pourvus de chevaux et de " bêtes à cornes, presque tous élevés par eux, car ils n'ont " reçu du gouvernement qu'une paire de bœufs dont un " s'est perdu peu après. Ils ont hâte d'avoir le taureau " et les vaches auxquels ils ont droit en vertu du traité. " Leur bétail consiste en ce moment en 25 chevaux et 51 " bêtes à cornes. " Les fonctionnaires du gouvernement doivent exercer une certaine discrétion quant au moment propice pour donner les animaux. Dans certains cas où on les leur a donnés trop tôt, les animaux se sont perdus, sont morts de faim ou ont été mangés, et la bande n'en a retiré que peu de profit. L'on a fourni à la bande de l'Etoile-du-Jour tous les animaux et tous les outils auxquels elle avait droit en vertu du traité.

FAUX ALLÉGUÉ No. 25.

John McIntyre, agent des sauvages, dans son rapport en date du 6 octobre 1884 dit, en parlant de la bande du Lac des Mille Lacs :

Cette bande a encore droit à trois vaches.

RECTIFICATION DES FAITS.

L'on finit par être dégoûté en présence du fait que

M. Cameron persiste à dénaturer et à tronquer les rapports. Voici ce que M. McIntyre a dit en réalité :

Cette bande a encore droit à trois vaches, mais elle n'est pas en état de les recevoir.

FAUX ALLEGUE No. 26.

Et des bandes de Wobegan et du Lac-à-l'Aigle il dit :

J'ai pris l'inventaire de tous les outils et instruments agricoles, et j'ai constaté qu'il leur en manque un bon nombre pour lesquels j'ai fait cette demande.

RECTIFICATION DES FAITS.

L'on a donné à ces bandes tous les outils et les instruments auxquels elles ont droit en vertu du traité. La plus grande partie du public apprendra avec surprise que l'agent en demandant d'avantage porte préjudice aux sauvages et leur fait du mal.

FAUX ALLEGUE No. 27.

Et de la bande de Mattawa et de la Rivière-aux-Anglais, il dit :

Cette bande demande une charrue et une herse, vingt *bouleverseurs*, un pic à mortaise, un joug simple, et deux vaches leur reviennent encore.

RECTIFICATION DES FAITS.

En vertu du traité deux vaches revenaient à la bande. Elle a demandé de les avoir, au Portage-du-Rat, le 4 janvier ; et elle les a eues. Les outils et les instruments demandés n'étaient pas stipulés dans le traité.

FAUX ALLEGUE NO. 28.

Et de la bande de la rivière aux Poissons :

Ils demandent de nouveau un moulin à farine en acier. Ils demandent aussi qu'on leur donne deux " bouleverseurs, " deux herses en fer et quatre paires de traits en fer vu que ceux qu'on leur a fournis ne valaient rien.

RECTIFICATION DES FAITS.

Il n'y a pas de réserve de la Rivière-aux-Poissons. Il y a une réserve de la rivière Fisher, mais M. McIntyre n'a rien à y voir. M. A. McKay, agent pour le traité No. 5, a, en réalité, fait rapport que les sauvages demandèrent les articles mentionnés par M. Cameron. Mais il ne s'ensuit pas qu'ils avaient droit à ces articles. M. McKay commence son rapport en disant " qu'il a distribué les provisions et les instruments " le soir de son arrivée à la

réserve. Et l'on n'a pas raison de supposer que la bande n'a pas eu tout ce qu'elle avait droit d'avoir en vertu de son traité, et en sus, tout ce que l'agent croyait nécessaire. Les traités n'accordent pas d'instruments tous les ans, mais un certain nombre " une fois pour toutes. " Le traité No. 5 ne stipule pas de moulin à moudre, de *bouleverseurs* ni de chaines. Il n'y a pas de doute que les sauvages ont demandé ces articles ; mais il ne s'ensuit pas qu'il aurait été sage de les leur accorder. Même s'il était sage de les donner, il est très certain que l'on ne leur devait pas ces articles en vertu du traité.

Il vaut peut-être la peine d'indiquer ici, d'une manière plus particulière, la méthode de M. Cameron. Il affirme que les agents et les commissionnaires " ont volé, friponné et extorqué " tous les articles auxquels les sauvages avaient droit ; et la preuve de son accusation est que l'on dit que les sauvages avaient demandé certaines choses. Si l'on pouvait prouver qu'un mendiant a demandé un sou à M. Cameron, l'on ne pourrait guère prétendre qu'il est prouvé que M. Cameron " a volé, friponné et extorqué " la propriété de ce mendiant. Cependant la preuve serait toute aussi concluante que celle qu'il avance à l'appui de ses ignobles accusations contre le département des sauvages. Les sauvages ont eu tout ce à quoi ils avaient droit en vertu de leurs traités. Il leur en a été donné beaucoup plus, grâce à la générosité du peuple, par l'entremise du gouvernement et de ses fonctionnaires. Ils demandent davantage. Sans chercher à savoir si, oui ou non, ils avaient droit aux choses qu'ils demandent,—sans chercher à savoir s'ils en avaient besoin ou non,—sans chercher à savoir s'ils ont eu ces articles après les avoir demandés, M. Cameron arrive immédiatement à la conclusion qu'ils ont été victimes de " vol, de friponnerie et d'escroquerie, " simplement parce qu'il constate que les sauvages ont fait certaines demandes. Ou il connaissait les faits relatifs à la question, ou il ne les connaissait pas. S'il les connaissait, il est évident qu'il les a intentionnellement dénaturés. S'il ne les connaissait pas, il est évident qu'il était tout-à-fait incapable de discuter le sujet dont il avait entrepris l'examen.

FAUX ALLÉGUÉ No. 29

M. McDonald, agent des sauvages du traité No 4, a publié une lettre de Poundmaker, en date du 10 novembre 1882, dans laquelle le vieux chef dit :

Il y a aujourd'hui beaucoup de misère dans ma bande. Les rations sont arrêtées pour 41 jours, et, naturellement tous les sauvages mènent une vie errante et vont à la chasse. Il est impossible de travailler avec un estomac vide.

RECTIFICATION DES FAITS.

M. McDonald est agent pour le traité No. 4, et n'a rien à faire avec Poundmaker, dont la réserve se trouve dans le traité No. 6. Cette lettre ne semble pas exister dans les rapports annuels, mais, même, si elle existait, ce que dit un sauvage au sujet de nourriture doit toujours être pris *cum grano salis.*

Quant à l'objection qu'a Poundmaker de travailler l'estomac vide, il a toujours eu une aversion de travailler l'estomac plein.

Lorsque le sous-surintendant général des affaires des sauvages s'est rendu sur sa réserve en 1883, il a trouvé Poundmaker occupé, chose très peu louable, pour un chef, à dissuader sa bande de travailler, quoique les sauvages eussent des rations complètes lorsqu'ils travaillaient. Il leur disait que le gouvernement était obligé de les nourrir tout de même, qu'ils travaillassent ou non.

FAUX ALLÉGUÉ No. 30.

C. E. Denny, agent des sauvages, dit dans son rapport de 1882 :

Je trouvai les Pieds-Noirs prêts à travailler s'ils eussent eu de l'aide ; mais ils avaient été beaucoup négligés et ils etaient en conséquence très excités et indécis.

RECTIFICATION DES FAITS.

Les Pieds-Noirs ne se sont établis sur la réserve que récemment, en 1882, et il n'était pas facile d'engager des sauvages, qui n'avaient jamais fait autre chose que la chasse ou la guerre, à s'établir sur un coin de terre et à cultiver le sol. De plus, l'agent qui se trouvait là dans le temps, quoique ce fut un parfait honnête homme, n'avait pas les autres qualités requises pour remplir la charge. On en a mis un autre à sa place ; et depuis lors on ne s'est plus plaint de ce que l'on ne prenait pas soin des Pieds-Noirs.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 31

Le commissaire McLeod, dans son rapport pour 1879, dit :

" J'ai éprouvé beaucoup de difficultés (grâce à la misère et aux souffrances), des demandes de secours m'étaient constamment adressées par les bandes affamées des sauvages."

Le commissaire dit encore :

" Un sauvage Assiniboine et sa famille ont été sans nourriture pendant plusieurs jours."

Le surintendant Walsh, dans son rapport de 1880, dit :

" La faim et les souffrances régnaient. En certains endroits, des personnes sont devenues tellement amaigries, qu'elles ne pouvaient travailler. Le manque de nourriture, suivi de maladie, a produit une épidémie dont les conséquences se constatent par le nombre des tombeaux que l'on peut voir actuellement à la montagne des Bois.

Un artiste émérite a-t il jamais tracé un tableau plus navrant? Pareille accusation a-t-elle jamais été portée contre un gouvernement? A-t-il jamais été portée contre le gouvernement illogique qui nous gouverne une accusation semblable à celle qui se trouve contenue dans les rapports de ses agents du Nord-Ouest? Qu'il me soit permis de prouver cette assertion au moyen d'une masse de preuves qu'on ne saurait attaquer avec succès. Le *News*, de la Mâchoire d'Orignal, un journal qui est loin d'être favorable à l'administration, parlant le 14 septembre 1884, de la condition des sauvages dans les environs, dit ce qui suit :

" A ce sujet l'on peut citer le cas de plusieurs familles sauvages dans les environs. Un ami passant en voiture chez l'une d'elles, l'autre jour, fut informée que la mort l'avait visitée. En entrant dans le tepee un triste spectacle s'offrit à ses regards. L'épuisement par la faim était visible sur la figure de ces malheureux, et un coup d'œil suffit pour découvrir la mort des guerriers. Il est difficile de s'imaginer comment ils ont pu vivre. La toile de la tente était vieille et usee. Pas un seul vestige de quelque chose de mangeable n'était visible, mais quelques peaux de lièvre qui traînaient dans les environs indiquaient quel avait été leur dernier repas. Tout ce qu'il y avait en fait de couvertures servait de lit et de couvertures aux guerriers defunts. Autour d'un feu brûlant tristement se pressaient un sauvage et trois ou quatre sauvagesses. Ils déclarèrent qu'ils étaient sans nourriture depuis deux jours, et les apparences justifiaient leur assertion. Pouvons-nous en ce siècle éclairé permettre que des scènes de ce genre se produisent au milieu de nous sans faire entendre aux autorités notre protestation indignée? Ces sauvages auraient-ils quitte leur réserve et couru le risque de mourir de faim, s'ils n'eussent été certains d'y trouver ce qui était nécessaire à leur subsistance."

RECTIFICATION DES FAITS.

L'affaire dont parle le commissaire McLeod et le surintendant Walsh, de la police à cheval du Nord-Ouest, est survenue dans le district de Fort Walsh, où il y avait un camp considérable de sauvages nomades sous Gros-

Ours et d'autres chefs, auxquels il en coûtait d'abandonner l'espoir du retour du buffle et qui refusaient d'aller sur leurs réserves au nord. Le gouvernement désirait vivement qu'ils se rendissent sur leurs réserves pour s'y établir, car l'on craignait voir surgir des complications internationales à cause de la présence d'un aussi grand nombre de sauvages réunis dans un endroit aussi rapproché de la frontière. Conséquemment, les fonctionnaires ne leur ont pas régulièrement distribué de provisions, car il n'entrait pas dans les vues du département de retenir, à cet endroit, un grand campement de sauvages ; eussent-ils été nourris qu'ils seraient tout simplement restés là et auraient été une cause de difficultés.

Il y avait dans le même temps, les sauvages de Bœuf-Assis, qui avaient pris part aux massacres de Custer et l'on appréhendait des troubles entre ces sauvages et les nôtres. C'est pourquoi le département avait toutes les raisons du monde de mettre tout en œuvre pour empêcher que le campement de sauvages, dont parle les rapports du commissaire McLeod et du surintendant Walsh, ne restât dans les environs. Finalement cette politique a été couronnée de succès. La plus grande partie des sauvages se sont rendus à leurs réserves, et d'autres sont allés dans les régions de la Saskatchewan. Il n'était donc pas nécessaire de faire une enquête, vu que le gouvernement avait une politique déterminée à suivre dans cette affaire.

Relativement à l'article du *News* de la Mâchoire de l'Orignal, l'on peut dire que ces familles n'avaient pas d'affaires à cet endroit. Elles auraient du être sur leurs réserves. L'on ne peut s'attendre à ce que les fonctionnaires du département des sauvages suivent les familles sauvages d'un bout à l'autre du pays afin de voir à ce qu'elles aient de quoi manger. Si les sauvages restent sur leurs réserves, s'ils travaillent, ils seront nourris, ou s'ils sont malades ou pour d'autres causes, incapables de travailler, ils seront nourris sans travailler.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 32.

Un des agents, M. Herchmer, écrivant à ce sujet, dit, dans son rapport de l'année dernière :

Pendant l'hiver j'ai visité nombre de fois la réserve du Pas, et j'ai

vu de mes yeux quelle est la condition actuelle des sauvages. Mais trois mois durant—de janvier à la fin de mars—beaucoup de sauvages du Pas, de la rivière au Bouleau, de la montagne du Pas, ont cruellement souffert. Il était impossible de les nourrir proportionnellement à leurs besoins, car il n'y avait pas assez de provisions dans le district. Il est incontestable que les secours distribués l'hiver dernier, quoique plus considérables qu'ils ne l'avaient jamais été, ont empêché beaucoup de ces sauvages de mourir de faim.

Ils ont souffert cruellement dit-il ; il n'y avait pas de provisions dans le district, uniquement parce que la politique du gouvernement est une politique qui consiste à à réduire les sauvages par la faim. Dans le même rapport M. Herchmer dit :

Vers la même époque, il arriva de la Montagne du Pas, un sauvage qui m'annonça les privations dont souffrait la bande et qui me demanda des secours, et de plus que les sauvages de la montagne souffraient de la faim.

RECTIFICATION DES FAITS,

Si l'on répondait que M. Herchmer n'a jamais fait ce rapport, que l'agence du Pas n'est pas dans son district et qu'il ne l'a jamais visitée, ce serait faire à M. Cameron une réponse d'après sa propre manière. Mais l'on ne ne veut pas mêler les faits dans cet exposé. L'agence du Pas se trouve dans le traité no. 5 et M. Reader, agent pour ce traité, a, en réalité fait un rapport, dont ce qui précède sont des extraits tronqués.

Le département fournit les provisions aux différentes bandes de sauvages selon leurs besoins ordinaires. Il ne peut pas tenir de grands magasins dans chaque district. Les dépenses de garder des provisions seraient considérables ; ce serait une tentation constante pour les sauvages de se soulever contre les agents et voler ; de plus les provisions sont exposées à se gâter si on les conserve d'une saison à une autre. Les seuls cas de mauvais aliments que l'on ait jamais signalés, se rapportaient à des approvisionnements que l'on avait gardés. En 1884, les sauvages du Pas reçurent leurs rations ordinaires le 25 août, et dans le même temps on leur paya leurs annuités. Les provisions leur auraient suffi pour tout l'hiver sans les exposer à la misère, n'eussent été les froids prématurés et, comme conséquence, le poisson qui manqua. M. Reader disait :

Au Pas et à Cumberland, et de fait partout dans cette agence, excepté à la Rivière-au-Bouleau et à la Montagne-du-Pas, on peut prendre du poisson en quantité à l'automne. Mais l'arrivée subite de l'hiver l'année dernière, a fait manquer la pêche d'automne.

Je constatai l'extinction presque complète du rat musqué, dont vivaient principalement beaucoup de ces sauvages au printemps et à l'automne. Du commencement à la fin, ça donc été un hiver tout à fait exceptionnel dans ce district, et il y a toute raison de croire que, sans les secours donné par le département, un grand nombre auraient infailliblement succombé aux effets de la privation.

Si M. Cameron eut voulu traiter cette question avec justice, il aurait bien établi le fait que la température que l'on a eu à cette époque était extraordinaire. Mais, sachant la température extraordinaire de la saison, il dit, avec sang-froid, à son auditoire, que les sauvages du Pas souffrirent " uniquement parce que la politique du gouvernement est une politique qui consiste à réduire les sauvages par la faim." Il savait que ce qu'il disait était faux. Vient après le paragraphe cité plus haut celui que cite M. Cameron et qu'il dénature. Le voici tel que M. Reader l'a écrit:

Pendant l'hiver, j'ai visité nombre de fois la réserve du Pas, et j'ai vu de mes yeux quelle est la condition actuelle des sauvages. " Providentiellement, les lapins ont abondé dans la première partie de l'hiver," mais trois mois durant—de janvier à la fin de mars, beaucoup de sauvages du Pas, de la Rivière-au-Bouleau et de la Montagne-du-Pas ont cruellement souffert. Il était impossible de les alimenter proportionnellement à leurs besoins, car il n'y avait pas assez de provisions pour cela dans le district. Il est incontestable que les secours distribués l'hiver dernier, bien que plus considérables qu'ils ne l'avaient jamais été, ont empêché beaucoup de ces sauvages de mourir de faim. " L'ex-chef, John Bell, du Pas, me demanda, il y a peu de temps, de transmettre l'expression de sa gratitude à sa grand'mère pour les secours donnés."

L'autre paragraphe cité—et dénaturé par M. Cameron, se rapportait à " la première partie de l'hiver," avant qu'on eut fait les visites dont on vient de parler.

De fait, ce fut la première nouvelle qu'eut M. Reader de la misère des sauvages à cette agence. Il dit:

Vers la même époque, il arriva de la montagne du Pas, un sauvage qui m'annonça les privations dont souffrait la bande et qui me demanda des secours. J'en envoyai un peu et je promis de visiter cette réserve.

Dans le mois de décembre je visitai la rivière du Bouleau, la montagne du Pas et la réserve de Cumberland. Les sauvages de la montagne du Bouleau tuaient encore quelques lapins, mais les sauvages de la montagne étaient dans le besoin. A Terre-Rouge la plupart des hommes étaient absents à la recherche de quelques petits brochets qu'ils avaient découverts dans un certain ruisseau. Je décidai de suite cinq hommes à aller à Cumberland avec des chevaux et des chiens pour y chercher des provisions pour secourir ceux qui étaient dans la détresse.

Il est donc évident que lorsqu'on apprit la misère qui régnait parmi ces peuplades, l'agent prit des mesures immédiates et énergiques pour y remédier, et que ses efforts ont été couronnés de succès. Dans un autre endroit M. Reader dit :

Le nouveau chef du Pas parait s'intéresser au bien-être de ses sauvages, et s'efforce de les convaincre d'occuper la réserve ; car jusqu'à présent ils ont vécu trop rapprochés les uns des autres, et ils ont été ainsi la cause principale de maladie et de dénument pendant l'hiver.

FAUX ALLÉGUÉ NO. 33.

M. Pocklington, dit dans son rapport :

En janvier, au cours d'une visite à la réserve des Piégans, je reçus une lettre du Lt. Col. McLeod me disant que 75 Assiniboines se trouvaient sur le ruisseau Pencher dans un dénument complet. Je partis immédiatement pour leur camp et je les trouvai réellement mourants de faim, excepté grâce aux secours que leur donnait le Col. McLeod et autres personnes de la localité.

RECTIFICATION DES FAITS.

Les Assiniboines dont on parle ici étaient à la chasse dans les Montagnes Rocheuses Ils ne furent pas heureux. Dès que la nouvelle en parvint à l'agent le plus rapproché, des secours leurs furent envoyés, et le département ne pouvait pas faire plus. M. Cameron supprime une partie de ce que dit l'agent, et qui fait voir à l'évidence, que ce fonctionnaire a pris des mesures immédiates pour leur venir en aide. Voici ce que dit l'agent.

En janvier, au cours d'une visite à la réserve des Piégans, je reçus une lettre du lieuteuant colonel McLeod, C. M. P., me disant que soixante-quinze Assiniboines, en expédition de chasse, se trouvaient, sur le ruisseau Pencher, dans un dénument complet. Je partis de suite pour leur camp, et je les trouvai réellement mourants de faim, excepté, grâce aux secours que leur donnaient le colonel McLeod et autres résidents. " Je fis des arrangements avec James Dixon [leur chef] pour leur donner des provisions pour leurs besoins présents et leur permettre d'atteindre leur terrain de chasse, en passant par la passe du Nid de-Corbeau."

FAUX ALLÉGUÉ NO. 34.

Tels ont été les résultats de la politique suivie par le gouvernement. Ces messieurs de la droite ont semé le vent, ils doivent s'attendre à récolter la tempête. Leur administration ne pouvait engendrer autre chose que le mécontentement et la révolte. Je me propose de prouver cela davantage par le témoignage de M. McDougall, que j'ai déjà cité copieusement. Il dit :

" J'ai jeté le gant, a-t-on répondu? Si l'on conteste les assertions contenues dans ma lettre, je suis prêt à les prouver toutes. Nous sommes arrivés à une crise dans cette question des sauvages. " On a commis de graves irrégularités dans le département; on m'a dénoncé comme traître et comme menteur, et on m'a traduit devant mon église parce que j'ai dénoncé ces irrégularités, mais le verdict du comité d'enquête m'a toujours exonéré." On a fraudé les sauvages en ne remplissant pas les contrats suivant les conditions du traité; on a fraudé les sauvages de même qu'on a trompé le gouvernement en lui faisant croire que les sauvages reçoivent une certaine quantité de choses qu'ils ne reçoivent pas. Mais, naturellement ce sont les sauvages qui y perdent le plus."

RÉFUTATION No. 34.

Le gant qu'a lancé le révérend monsieur a été promptement relevé par le département. Outre la visite que lui a faite personnellement le sous-commissaire, et dont on a déjà parlé, le sous-ministre écrivit à M. McDougall, a nié les accusations que celui-ci portait, et lui a demandé des informations précises, informations qui n'ont pas été données.

Quant aux graves irrégularités dont il parle, il est bon de dire *que ces irrégularités et au sujet desquelles M. McDougall a été dénoncé pour les avoir démasquées, ont eu lieu sous l'administration libérale*, et celui qui l'a dénoncé était membre de sa propre église—M. Nixon, l'ancien pourvoyeur des approvisionnements des sauvages, à Winnipeg. M. McDougall a dit dans une lettre adressée au sous-ministre qu'il avait écrit à M. Laird, alors surintendant des sauvages des territoires du Nord-Ouest, blâmant l'infériorité des articles fournis par M. Nixon, mais sans qu'il y ait eu réforme.

L'on a maintenant examiné chaque accusation d'irrégularité de la part des agents des sauvages, et d'injustice envers ces derniers en matière d'approvisionnements. L'on a vu que dans presque aucun cas, M. Cameron a fait une citation exacte; que dans la plus grande partie, il a modifié les mots qu'il prétendait citer de manière à changer littéralement leur signification; qu'il les a impudemment enlevés de leur contexte, de manière à leur donner un sens qu'on avait pas intention de leur donner; et que, dans certains cas, il a absolument inventé des faits que

rien n'autorisait dans les documents qu'il prétendait citer. Chaque allégué a été scrupuleusement examiné, et l'on prétend respectueusement que la preuve démontre que le département des sauvages et ses fonctionnaires ont déployé du zèle et de l'empressement à protéger les intérêts publics, à prendre soin des sauvages, à les diriger vers la civilisation, et à les mettre en état de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. Dans les quelques cas d'irrégularité, l'on s'en est promptement enquis et l'on y a apporté remède.

Il n'est peut-être pas hors de propos, en terminant cette partie du sujet, de copier une partie de la péroraison de M. Cameron et d'y répondre par quelques extraits puisés dans les rapports officiels. M. Cameron dit :

Je vous le demande, après avoir entendu la preuve que je viens de faire, n'étais-je pas tout-à-fait justifiable d'accuser le gouvernement d'avoir nommé à des postes de confiance dans les territoires du Nord-Ouest des individus de la pire espèce qui aient jamais occupé de positions publiques, choisis dans son armée de " carpets-beggars " et de grugeurs. Je dis que le gouvernement connait cet état de choses, qu'il le connait depuis nombre d'années. Je dis que c'est scandaleux que pareil état de choses existe dans un pays, et un déshonneur pour le gouvernement qui le tolérerait pendant une heure. Je dis qu'il est coupable non-seulement d'avoir envoyé cette catégorie d'individus au Nord-Ouest, mais qu'il est coupable d'avoir manqué à la foi jurée aux sauvages.

L'on a déjà réfuté cela, et l'on se propose de ne mettre en regard de ces accusations que des extraits de plusieurs rapports de M. McColl, inspecteur des agences, pour faire voir qu'il y a eu amélioration depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir, et que l'état des choses dans la surintendance du Manitoba est, en général, satisfaisant. M. McColl a fait rapport comme suit :

EN 1878.

Dire que les sauvages sont entièrement satisfaits de la manière dont on a rempli les termes des différents traités, serait une chose incompatible avec leur caractère. Se plaindre est un mal chronique de leur nature. Je suis cependant forcé d'admettre d'après mes relations personnelles avec eux et le grand nombre de données que j'ai par devers moi que la manière dont on a observé les traités dans le passé dans cette surintendance, leur fournit un juste sujet de plainte. On leur a fourni, sans la faute du gouvernement qui payait pour des animaux et des instruments de première qualité, des animaux inférieurs et âgés, ou des animaux trop sauvages pour travailler ou pour les fins de la laiterie, et des instruments aratoires de la dernière qualité qu'un cultivateur ordinaire n'aurait acceptés à aucun prix.

Leurs plaintes à ce sujet n'ont pas été aussi fortes en 1877 et 1878 que les années précédentes, et ils croient avec confiance que leurs plaintes ont été enfin écoutées. Le département devrait veiller avec soin à l'avenir, afin de les confirmer dans cette croyance.

Les sauvages se plaignent de ce qu'ils reçoivent leurs grains de semences, leurs pommes de terre, etc., à une date trop avancée du printemps pour qu'ils puissent semer et planter à temps leurs récoltes, ne pouvant arriver à maturité. On pourrait y remédier en achetant ces articles dans les environs de plusieurs réserves. Ce qui ferait qu'on pourrait les avoir à bonne heure, et que l'on économiserait des frais considérables de transport à des endroits éloignés.

EN 1879.

D'après ce dont je puis m'assurer à leur égard, au moyen de correspondances et d'entrevues avec les divers agents et d'autres personnes, les sauvages des autres districts, visités comme ceux ci, n'ont jamais été mieux satisfaits de la manière avec laquelle les conditions des divers traités ont été remplies. Les pommes de terre et les grains de semence qui leur ont été fournis en abondance le printemps dernier, ont été achetés surtout dans les environs des réserves à des prix très modérés, ce qui a eu pour effet d'assurer leur livraison en temps opportun, et ce qui a épargné beaucoup de frais de transport de cette ville à ces endroits éloignés.

Les provisions, ficelles, munitions et instruments aratoires fournis aux sauvages d'ici cette année, sont de la meilleure qualité, et les seules plaintes qui aient été faites à ce bureau au sujet de ces effets ont été faites par les bandes de Pas et de Cumberland, dont les approvisionnements de farine ont été endommagés dans le trajet en remontant la rivière Saskatchewan par les bateliers sauvages qui marchaient sur les sacs avec leurs mocassins mouillés. L'agent a fait remplacer les provisions par le voiturier. Au Portage du Rat aussi quelques livres de tabac et de thé sont arrivées gâtées pour avoir été mouillées durant le trajet, et l'agent de l'endroit les a remplacées, et le montant de ces effets a été retranché du compte du voiturier.

La promptitude avec laquelle le gouvernement a fait droit à leurs réclamations au sujet du changement des réserves impropres à la culture pour d'autres plus convenables, et la manière judicieuse avec laquelle les autres difficultés ont été aplanies dans cette surintendance, ont donné beaucoup de satisfaction aux sauvages. Les approvisionnements envoyés à la surintendance du Nord-Ouest sont arrivés tard dans bien des cas aux divers postes, et d'autres ont été achetés des traiteurs afin de ne pas manquer aux obligations envers les sauvages.

EN 1881.

L'état des affaires de cette surintendance a été en général satisfaisant cette année, et le département doit être félicité sur l'excellent état dans lequel, pour la première fois, les entrepreneurs ont délivré les approvisionnements à la date fixée aux différents endroits de paiements. Dans toutes mes entrevues avec les sauvages, il n'a pas été proféré une seule plainte sur la qualité des approvisionnements distribués cette année.

EN 1883.

Le paiement des annuités, ainsi que l'administration générale de cette agence, sont très satisfaisants, et le département doit être félicité de ce que les soixante bandes de sauvages sous ma surveillance soient en état de pourvoir à leurs besoins, soit avec le produit du sol et de la chasse, soit avec ce qu'elles reçoivent pour prix de leur travail sur les bateaux à vapeur, les chemins de fer en construction, dans les mines d'or, les arpentages, la coupe du bois et leur travail sur les fermes ; et que nonobstant quelques plaintes réelles ou imaginaires, elles deviennent plus satisfaites chaque année, et commencent à apprécier la générosité du gouvernement à pourvoir à leurs besoins dans les temps d'épidémies, en établissant des institutions d'éducation pour eux, et en leur fournissant tous les animaux et les instruments stipulés dans les traités pour les encourager à pratiquer l'agriculture, ainsi qu'en leur payant fidèlement en entier toutes les annuités auxquelles ils ont droit.

EN 1885.

Ils m'ont prié de faire part de leur gratitude au département pour la qualité très supérieure des provisions qui leur ont été données et pour la protection qu'on leur a accordée afin d'empêcher l'introduction de boissons enivrantes sur leurs réserves pendant les paiements d'annuités, car les mesures qu'on a prises ont été si efficaces qu'il n'y a pas eu d'ivrognerie à cette époque.

Avant de procéder à l'examen — scrupuleusement fait—des accusations que M. Cameron a portées au sujet des dépenses du département des sauvages, nous présenterons un relevé détaillé de toutes les dépenses depuis 1874, d'une manière aussi complète que le permettront les comptes publics. Voici ce relevé :

	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Annuité	64,194 94	51,140 00	61,025 00	82,636 00	127,740 00	191,783 43	218,064 02	167,241 00	222,070 00	184,169 50	170,749 50	1 6 9,406 00
Instruments Aratoires	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,572 80	30,302 34	22.172 6	19.348 07
Outils	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,706 22	12,444 04	3,589 28	4 320 22
Bétail	3,646 65	21,157 57	32,250 50	24,500 00	53,236 00	75,410 33	50,277 64	76.390 46	19,210 74	17,3 8 48	15,469 75	14.837 82
Graines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22,975 67	13,520 79	10,786 45	24,443 47
Munition et Ficelle	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,230 41	10,395 87	7,770 7	5,372 43
Dépôt pour Paiements	1,263 55	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44,083 34	50,817 65	48,269 20	26,216 95
Fonds des Pauvres	956 32	13.000 00	21,000 00	22,000 00	29,400 00	53,672 39	157,572 22	284,482 50	563.151 80	480,163 80	499.325 50	478.038 00
Vêtements	.....	.....	5.000 00	.....	.....	2.152 99	5.642 27	2,804 07	2,567 11	5,500 75	4.906 50	2,128 90
Ecoles	1,760 00	.....	2,500 00	2,000 00	.....	2,284 11	2,849 45	4.261 55	5.592 14	6,856 66	12,133 40	62,151 84
Arpentages	.....	.....	.....	.....	21,938 81	31,694 85	19.131 28	16,664 21	20,624 19	22,322 50	19,443 09	17,264 29
Gages des garçons de ferme	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19,866 86	38,273 11	47,786 42	47,062 89	44,023 95	36,246 74
Entretien des Fermes	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35,479 81	37,288 82	33,777 24	27,107 12	19,759 19
Sioux	.....	.....	5,000 00	2.000 00	.....	2,979 80	.....	3,080 48	2,741 05	2,940 46	459 63	2,595 79
Dépenses Générales	10,747 06	68.158 02	59,750 00	117,660 00	101,188 85	43,244 31	.....	126,575 77	89,921 09	109,638 96	117,314 34	126,800 62
Résidence et bureau du Commissaire	.....	.....	.....	.....	.....	.....	137,664 59	.....	.....	.....	10,135 67	.....
Ecole Industrielle	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12 018 93	.....
Moulin à Farine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,964 00	3,293 10	.....	.....	.....
Dépenses du crique de Queue d'Oiseau	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,973 32	.....	.....	.....	.....	.....
Presents	.....	.....	5,000 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pour terminer le paiement des munit. et prov. stipulées par le traité No. 4	.....	.....	34,000 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Protection des forêts sur les Réserves	48 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	82,616 52	156,449 59	225,525 90	250,796 00	333,503 66	403,218 21	615,041 65	805,097 17	1,099,796 90	1,027,216 93	1,025,675 68	1,008,930 43

Le lecteur verra en étudiant quelque peu le tableau qui précède :

1. Que les annuités ont beaucoup augmenté jusqu'en 1882, à laquelle date elles ont atteint le chiffre le plus élevé ; la diminution graduelle qui s'est opérée depuis cette époque est due aux causes qui accusent une amélioration dans l'état des sauvages.

2. Que l'on a généralement donné de fortes sommes pour les instruments agricoles La diminution qui a eu lieu en 1885 résultait du fait que dans les années précédentes les demandes avaient été en grande partie satisfaites, de sorte qu'on a eu beaucoup moins à faire l'an dernier.

3. Qu'en 1885 l'on a donné beaucoup plus de grains semences que pendant toute autre année précédente, ce qui prouve que les sauvages se sont plus adonnés à l'industrie agricole.

4. Que les sommes que l'on a votées pour les sauvages dépourvus de tout, depuis 1880, à laquelle époque les terribles effets de la pauvreté ont commencé à se faire sentir d'une manière grave, ont été en réalité, très généreuses.

5. Que les dépenses pour les écoles ont eté augmentées considérablement et avec bienveillance de $2,284 qu'elles étaient en 1874 à $62,151 en 1885.

6. Que les dépenses que l'on a faites sur les fermes pour l'instruction et l'avantage des sauvages ont été, on ne peut plus libérales sous la présente administration.

Avec ces faits exacts et généreux dans l'esprit, que le lecteur intelligent arrrive à l'examen des accusations que M. Cameron porte contre les dépenses que le département des sauvages a faites pour ces derniers. Ils vaut tout aussi bien donner à M. Cameron tout le bénéfice de ses propres calculs extravagants qui ne sont pas plus exacts et véridiques que les allégués que l'on a réputés dans le cours des pages qui précèdent.

Cet état de choses existant, on est naturellement porté à se demander comment on a dépensé les sommes énormes votées par le parlement pour nourrir et habiller les sauvages. On peut se rendre compte aisément d'une partie de ces dépenses. On porte au compte des sauvages

une foule de choses qu'ils n'ont jamais eues; on met deux fois le prix des articles qu'ils ont. On met à son compte des articles qu'on ne devait jamais lui charger, les fonctionnaires et les entremetteurs le volent à droite et à gauche; voilà autant de choses que je vais prouver au-delà de tout doute.

EXPLICATION.

Le crédit des sauvages est voté sous des titres particuliers, au nombre desquels se trouve le *Fond des pauvres*, dont les aliments et les vêtements constituent une partie relativement petite. Il est, conséquemment, absurde de prétendre que tout le crédit est pour les aliments et les vêtements Ce n'est qu'un item entre un grand nombre, et le département est restreint par le montant de cet item dans les dépenses qu'il fait à cet égard. Les accusations de M. Cameron quant au fait que deux prix sont portés au compte des sauvages, etc., ne sont que des fleurs de rhétorique, des éclats de voix qui ne signifient rien que le désir d'être pris au sérieux. Les approvisionnements sont achetés par contrat, et les contrats sont accordés aux soumissionnaires responsables les plus bas, parmi ceux qui ont envoyé des soumissions. Les agents veillent à ce que les sauvages reçoivent tous les effets stipulés aux contrats, et à ce que ces effets soient de la qualité voulue.

INEXACTITUDE NO. 2.

Les sauvages du traité No. 1 auraient reçu des instruments aratoires pour la valeur de $863.50, en 1883, 1884, 1885, d'après les documents de la session; les sauvages du traité no. 2 en auraient reçu pour $504.23; les sauvages du traité no. 3, pour $1,178.71; les sauvages du traité no. 4, pour $27,441; les sauvages du traité no. 5, pour $2,346; les sauvages du traité no. 6, pour $37,420.13; les sauvages du traité no. 7, pour $22,581.99. D'après ces comptes les sauvages mentionnés dans ces sept traités auraient reçu des instruments aratoires valant en tout $92,237.13. Cependant, M. l'Orateur, d'après les rapports de 1886, la population indienne résidant sur les réserves comprises dans les traités nos. 4, 6, 7 et 12, était de 12,102 et elle cultivait 4,614 acres de terre. Il me semble extraordinaire qu'une population de 12,102 âmes, cultivant 4,614 âcres de terre, puisse avoir besoin en trois ans d'une quantité d'instruments aratoires et des outils représentant $87,444.

EXPLICATION.

Les instruments agricoles, les outils, etc., sont donnés en vertu des dispositions des traités passés avec les sauvages, et dont la plus grande partie ont été faits sous l'administration libérale, et l'on doit s'y conformer. En outre, à mesure que les sauvages s'établissent sur leurs

réserves et commencent à travailler, le département leur donne les instruments nécessaires. En adoptant les propres chiffres de M. Cameron, le coût des instruments par famille de cinq personnes serait de $38 pour les trois ans, ce qui, en tenant compte des longues distances qu'il faut parcourir pour le transport des instruments, n'est pas exorbitant.

Quant au nombre d'acres, les dépenses seraient certainement considérables si tous étaient inclus dans une seule ferme, ce qui n'est pas. Comme on le sait parfaitement, cette étendue de terre représente le total des lopins de terre dispersés çà et là à des distances considérables dans ces immenses territoires.

INEXACTITUDE NO. 3.

N'est-ce pas un fait qu'une bande a reçu, une année, 50 charrues, 320 faulx et 320 fourches, et que l'année suivante cette même bande a reçu d'après les comptes—63 charrues, 63 herses, 149 faulx et 140 fourches, et que l'année d'ensuite, on a mis au compte de cette même bande une somme de $2,209 de charrues, sans compter les faulx, les fourches et des instruments aratoires représentant une valeur de $5,490? Quelqu'un osera-t-il me dire que les sauvages ont reçu ces articles ?

EXPLICATION.

Cet allégué est tout-à-fait inexact. Il n'y a pas de bande qui ait jamais reçu des instruments en quantités qui ressemblent en quelque manière que ce soit à celles que mentionne M. Cameron. M. Cameron confond probablement *traité* avec *bande*. Il y a plusieurs bandes dans le même traité. M. Cameron est libre de se soustraire à l'accusation de dénaturer volontairement les faits, en plaidant ignorance sur ce sujet. Mais s'il ignore la différence entre les sauvages d'une seule bande et ceux d'un même traité il est incompétent à critiquer les affaires des sauvages.

INEXACTITUDE NO. 4.

Je dirai davantage : Je vois dans les documents de la session de 1884, no. 4, un exemple des dépenses extraordinaires de ce gouvernement imputé au compte des sauvages ; je vois qu'on a payé à K. D. Graham, la somme de $1,984 pour les remèdes fournis aux sauvages. Cela n'est pas tout, car on a payé plusieurs autres comptes de remèdes fournis aux sauvages. Je dis qu'il y en a assez pour purger chaque sauvage deux fois et les tenir en remèdes toute l'année.

EXPLICATION

Ceci se rapporte à une certaine quantité de médicaments destinés à durer plusieurs années, et dans certains districts tout n'a pas été épuisé. Il est nécessaire d'avoir des médicaments et l'on ne s'en sert qu'en cas de nécessité.

INEXACTITUDE NO. 5.

Ce n'est pas tout : En 1883, on a porté au compte des sauvages une somme de $3,630 pour commission payée à des favoris du gouvernement, I. G. Baker et autres, à cause de certaines avances faites aux sauvages. Je vous le demande, M. l'Orateur, je le demande à cette Chambre, pourquoi aurions-nous payé une commission de $3,630 à I. G. Baker et autres quand le parlement du pays avait libéralement voté $1,109,000 pour nourrir, vêtir et soutenir les sauvages ? Le parlement avait voté l'argent, le gouvernement avait l'argent dans ses mains ; il devait fournir ce qu'il fallait pour acheter les provisions. Il devait faire acheter les effets argents comptant et les payer au lieu de mettre au compte des sauvages des frais de commission.

EXPLICATION.

En 1883, il n'y avait pas de banque dans le Nord-Ouest et il était absolument nécessaire que les chèques officiels fussent changés en espèces par quelqu'un, pour payer les employés et pour mille et une autre chose. Des marchands comme Baker et Cie, sont naturellement ceux qui sont le plus en état d'avancer ces fonds. La commission ordinaire sur ces avances est un pour cent, ce qui, en tenant compte de la longueur du temps qu'ils se trouvent privés de leurs fonds, n'est pas exorbitant.

INEXACTITUDE No. 6.

Il y a encore autre chose. Dans les comptes de 1883, on porte au compte des sauvages la somme énorme de $26,312 pour dépenses de voyage des agents du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest.

EXPLICATION.

Ces charges de pension des agents pendant le voyage sont régularisées par un arrêté du Conseil.

Les agents ont constamment été en voyage. Et dire, comme le fait M. Cameron, que le Nord-Ouest est " le pays du monde où l'on voyage à meilleur marché " ce n'est que prouver qu'il n'est pas bien au courant de ce qui se passe au Nord-Ouest. Pendant l'administration de ses amis l'on a constaté que les fonctionnaires publics qui

voyageaient au Manitoba et au Nord-Ouest ne pouvaient pas maintenir leurs dépenses dans les limites des sommes qu'on leur accordait à cette fin, et l'on a souvent passé des arrêtés du conseil pour augmenter l'indemnité dans des cas particuliers.

INEXACTITUDE No. 7.

Je vois encore dans les documents de 1884, que le nombre des sauvages dont il est question dans le traité No 6, s'est élevé en 1883 à 6,639, et que c'est à un pareil nombre de sauvages que les paiements ont été faits à même les crédits votés. Je vois par les documents de l'année suivante que les sauvages impliqués dans le traité No. 6 atteignaient alors, disait-on, le chiffre de 8,157.

En 1883 on a payé, d'après la comptabilité, à même les fonds destinés aux sauvages, 6,639 de ces derniers, y compris les chefs et guides L'année suivante c'est à 8,157 sauvages que le paiement aurait été fait soit une augmentation de 1,518 sauvages, bien qu'il soit évident qu'au lieu d'une augmentation il y a eu diminution dans cette peuplade, tous ceux qui s'y connaissent l'affirment. Il y a certainementquelque chose là qui exige une enquête, mais qui n'a jamais été examinée. Dans les documents de la session de 1885 je vois que tous les items de dépenses, qui forment la somme de $17,670 sont inscrits deux fois ; je ne sais pas si on les a payés deux fois ; je sais qu'ils le sont deux fois dans les livres bleus soumis au parlement. Quelques-uns valent la peine d'être examinés par le parlement et les contribuables du pays.

EXPLICATION.

Cette augmentation du nombre des sauvages du traité No. 6, entre 1883 et 1884, a été amenée par l'arrivée des sauvages, en 1884, avec Gros-Ours, qui passèrent traité pour la première fois, cette année là à Fort-Walsh, et qui furent subséquemment payés, la même année dans le district de Saskatchewan, traité No. 6. Quant au prétendu fait d'avoir porté deux fois au compte la somme de $17,670, *ni le département, ni l'auditeur général ne peuvent trouver ce que M. Cameron veut dire.*

INEXACTITUDE No. 8.

Je vois inscrite au compte dessauvages de l'an dernier la somme de $10 que M. McHugh a payée pour être reçu membre de l'association des éleveurs du Sud-Ouest. Y a-t-il quelqu'un pour m'expliquer pourquoi on a pris à même les sommes votées pour les sauvages le coût de l'entrée de M. McHugh dans cette association ?

EXPLICATION.

M. HcHugh avait la garde du troupeau de bestiaux qui appartenait au département dans le traité No. 7, lequel troupeau fut subséquemment vendu, et comme il

était administrateur, il devint nécessaire pour lui de faire partie de la *South West Stock Association* afin d'établir les droits du département à l'égard de ces bestiaux, à l'assemblée général, ete, dans les circonstances, le département ne pouvait s'attendre à ce qu'il payât lui-même son entrée dans l'association.

INEXACTITUDE No. 9.

Je sais qu'on a payé à M. P. G. Hallan $5 pour avoir reçu une déposition sous serment. Dans la province d'Ontario l'honoraire n'est que 25 cents.

EXPLICATION.

Ceci n'était pas pour un affidavit comme le dit M. Cameron, mais pour *dix* affidavits authentiques que prit M. Hallan, ce pourquoi il a été payé au taux de 50 cents par affidavit.

INEXACTITUDE NO. 11.

Je vois qu'on a chargé $85 pour le transport d'une machine à battre sur la réserve de Faiseur-d'Etangs, ce qui est environ la moitié de la valeur de la machine. Cela n'aurait pas dû coûter plus que $12 ou $15.

EXPLICATION.

Les faits sont que lorsque la machine fut arrivée à la réserve, Pound-Maker refusa de faire battre son grain, et fit partir ses sauvages, et les $85 furent payés au propriétaire de la machine pour les gages de ses hommes et le temps perdu. Il a attendu pendant trois jours avec cinq hommes cinq attelages, et sa machine a été détériorée dans le transport. Si une nouvelle machine était livrée à cette réserve, elle coûterait beaucoup plus près de $800 que de $80.

INEXACTITUDE NO. 11.

P. G. Patterson a reçu $5 pour 50 livres de farine. Chacun sait qu'au Nord-Ouest, on peut avoir de la farine pour $5 le baril.

EXPLICATION.

C'était un échantillon certifié de farine venant du bureau de commerce de Montréal, et c'était pour la conduite des fonctionnaires lorsqu'ils recevaient de la farine aux agences. Dans les circonstances le département a dû payer plus cher pour cette farine que pour un sac ordinaire de 50 lbs de farine. L'idée qu'a M. Cameron de

la valeur des choses dans ce pays-là est particulière. Dans plusieurs districts éloignés la farine a coûté aux colons et à d'autres $20 le sac ou plus de $40 le baril.

INEXACTITUDE No. 12

Je vois qu'on a fait payer aux sauvages $5,676 comme étant le tiers du coût du transport de la malle. Je demanderai pourquoi on fait payer cela aux sauvages. Le service postal se fait pour l'avantage des colons blancs ; on devrait en charger la dépense au fonds ordinaire, et non la faire solder par les sauvages. Il me semble, en examinant ces comptes que le gouvernement avait simplement pour but de dépenser l'argent des sauvages dans son intérêt et celui de ses amis.

EXPLICATION.

Cet item a été régularisé par un arrêté du conseil Avant que le pays ne fut ouvert, le département des sauvages, le département des travaux publics et la police à cheval du Nord.Ouest avait à pourvoir au transport de la poste. Cet item n'existe plus.

INEXACTITUDE NO. 13.

L'an dernier le compte des sauvages s'est monté à $1,109,604. Dans son rapport, M. Dewdney dit qu'il a fallu $450,000 pour nourrir et vêtir les sauvages. L'honorable ministre voudrait-il expliquer ce qu'on a fait des autres $645,000. S'il ne le veut pas je vais donner quelques explications. Nous avons donné au commissaire Dewdney un traitement de $3,200. S'il était un bon fonctionnaire je n'objecterais pas à ce traitement. A une armée d'employés de toute sorte nous avons payé plus de $90,000. Nous avons payé à la presse tory, depuis le *Citizen* d'Ottawa jusqu'à la *Gazette*, $8,028 à même les fonds des sauvages.

EXPLICATION.

M. Cameron sait très bien que nourrir et vêtir les sauvages ne constitue qu'un seul item des dépenses relatives aux sauvages. Que la plus grande partie est pour payer les annuités et toutes les autres charges qui se rapportent à l'administration du département. Les items de cette dépense se trouvent dans les comptes publics, et le parlement peut les avoir en détail.

INEXACTITUDE NO. 14.

Nous avons payé $92,337 pour des instruments aratoires dont les sauvages n'ont jamais reçu la moitié. On a mis au compte des sauvages des sommes payées à des sauvages qui ne faisaient pas partie de la peuplade, a des sauvages qui n'en avaient jamais fait partie, à ceux qui étaient morts et à ceux qui n'étaient pas encore nés, comme l'a fait voir l'état suivant donné par M. McColl dans son rapport.

" Un des conseillers ayant deux femmes est représenté sur la feuille de mai comme ayant reçu une subvention annuelle en 1881 pour une famille de 11 personnes, y compris deux enfants en bas âge, pendant qu'à la date du paiement il n'y avait qu'un de ses enfants de né."

EXPLICATION.

Dire que les sauvages n'ont jamais reçu la moitié des instruments et des outils portés à leur compte, c'est tout simplement une fausseté. Le département, par l'intermise de son inspecteur, prend bien soin de savoir si les effets ont été laissés ou non. Le rapport même de M. McColl fait voir que l'évincement dont on parle était extraordinaire. Dans le cas en question comme dans les cas semblables *la somme est déduite du paiement suivant*, de sorte que rien n'est perdu, outre qu'une surveillance sévère est maintenue pour empêcher que ces fraudes soient commises.

INEXACTITUDE NO. 15.

Quelques-uns des items de dépenses sont curieux et méritent l'at tion du parlement. Je vois dans un des comptes que nous avons payé à J. Creighton, 90 cents pour un mouchoir de soie! Pourquoi mettre sur le compte des sauvages le prix d'un mouchoir de soie? Si les sauvages meurent de faim ils n'ont pas besoin de mouchoir de soie.

EXPLICATION.

Le mouchoir criminel, qui est probablement un foulard, a été acheté pour compléter le costume d'un chef, tel que stipulé par traité. Le département était obligé de donner à ce chef le mouchoir en question. S'il ne l'eut fait l'on aurait sans doute entendu crier bien fort que " nous violions la foi jurée aux sauvages."

INEXACTITUDE NO. 16.

Nous avons payé à Wm Williams $7.75 pour réparation de chaussures. Nous avons payé à M. Laurie $5 pour un ballon (*foot-ball*). S'ils veulent jouer au ballon, qu'ils en achètent et ne les paient pas à même l'argent des sauvages. Nous avons payé pour une lanterne magique $84.15.

EXPLICATION.

L'on a acheté ce ballon [*football*] qui porte tant ombrage, pour les petits sauvages de l'école industrielle de Battleford, et pour lesquels aussi on a fait les raccommodages. L'on a eu la lanterne magique pour amuser les enfants de l'école industrielle de la Rivière Haute, et ceci ne devrait pas faire partie d'un acte d'accusation contre le gouvernement.

INEXACTITUDE NO. 17.

Nous avons payé à M. Morin pour surveiller la pêche des sauvages $185.76. Y a-t-il quelqu'un pour nous dire pourquoi nous avons payé cela? Je crois que les sauvages connaissent mieux la pêche que le gouvernement et ses employés.

EXPLICATION.

Ces sauvages ont été envoyés pour faire la pêche pour la bande, et s'ils n'avaient pas eu de surveillant ils se seraient contentés de pêcher pour eux-mêmes, de sorte que c'était une dépense nécessaire. " L'œil du maître " est tout aussi nécessaire à l'égard des sauvages qu'à l'égard des blancs.

INEXACTITUDE NO. 18.

On a aussi fait payer $453 pour des persiennes vénitiennes servant au bureau de Régina. On n'a jamais fait une dépense plus scandaleuse. $453 pour des persiennes dans un petit bureau de Régina, j'ose dire qu'il n'y a pas une seule maison dans Ottawa dont les persiennes ont coûté $453.

EXPLICATION.

Il y avait 31 jalousies, y compris les ferrures, le posage, la peinture, etc. Le commis des travaux, à Régina, a accepté le compte comme étant exact. Le coût du matériel au Nord-Ouest est naturellement plus élevé que dans la province d'Ontario ou de Québec, et conséquemment la comparaison entre le prix de ces articles à Régina et le prix dans la province de Québec, n'est pas juste.

INEXACTITUDE NO. 19.

Nous sommes tenus de fournir aux sauvages une paire de bœufs. Prenez les sauvages du traité no. 4. Ils n'ont eu que 71 paires de bœufs dans trois ans. Les sauvages du traité no. 6 en ont eu 45 en 1883, 42 en 1884 ; et en 1885 42, soit 130 paires de bœufs en trois ans. Or, M. l'Orateur, je vous le demande, vous qui avez été au milieu des sauvages et qui connaissez quelque chose de cette question, pouvez-vous me dire pourquoi on a porté au compte de ces sauvages, en trois ans, 130 paires de bœufs ?

Ce n'est ni plus ni moins qu'un gaspillage d'argent fait de propos délibéré. Ces 130 paires de bœufs coûtent au peuple canadien $26,470 ; et beaucoup de ces bœufs qui étaient vieux, cassés et impropres au travail ont été mis de côté ; de sorte que dans un an environ, beaucoup d'entre eux sont morts de vieillesse et ceux qui ne sont pas morts ont été vendus ou tués comme inutiles. Je puis prouver tout ceci par les rapports.

Francis Ogiltree, agent des sauvages, écrivant au sujet des bœufs fournis à la bande du lac du Cygne, dit :

" Les deux bœufs que possède cette bande sont de bien peu d'usage, l'un d'eux est aveugle et l'autre est très vieux.

A. Mackay, agent des sauvages, parlant de la bande de la rivière Bérens, dit :

" Il ne reste qu'un bœuf et qu'une vache de vivant sur les sept bêtes fournies par le département."

E. McColl, inspecteur des agences, parlant de la bande de la Longue Plaine, dit :

" Comme les bœufs sont inutiles, l'un étant aveugle et l'autre très vieux, ils veulent qu'il soit permis à l'agent de les changer pour d'autres."

Voici donc deux agents qni rapportent le même fait. La vérité est qne les bœufs qui nous coûtent cette somne énorme étaient si inutiles qu'il a fallu s'en défaire dans l'année. Toute l'affaire constitue un scandale que le parlement ne devait pas tolérer. Le gouvernement devrait être tenu de rendre un compte rigoureux, et je propose de lui faire rendre compte rigoureusement de cette dépense extravagante.

EXPLICATION.

Le bétail fourni en vertu des traités 4 et 6, a été donné aux bandes dont les réserves sont séparés par de longues distances les unes des autres, ce qui explique pourquoi il en a fallu un grand nombre, vu le petit nombre d'acres de terre en culture sur toutes les réserves réunies.

L'on peut faire remarquer ici que M. Cameron parle des bestiaux qui appartiennent aux traités *quatre* et *six*. Et il ajoute que nombre de ces animaux étaient vieux, estropiés et incapables de travailler, et comment prouve-t-il ses accusations ? En citant des extraits des rapports des agents pour les traités *un* et *cinq*, qui font allusion à *d'autres animaux qui se trouvent dans des endroits très éloignés.*

Même au sujet de ces derniers il ne dit que la moitié de la vérité. Un certain nombre de ces animaux, dans les traités 1 et 5 sont vieux et estropiés il est vrai, mais il n'y a pas lieu de s'étonner de cela lorsqu'on se rappelle que *plusieurs sont sous le harnais, au profit des sauvages, depuis* 10 *à* 15 *ans.*

L'accusation que comportent les paroles de M. Cameron est que le département a payé des sommes d'argent considérables pour du bétail sans valeur aucune, et pour prouver que le bétail est sans valeur aucune, il cite des extraits dénaturés de rapports d'agents, qui se trou-

vent dans d'autres parties du pays, et dont les rapports ont trait à d'autres bestiaux qui sont à des centaines de milles plus loin, et qui, quoique jeunes au moment de l'achat sont après 15 ans de service quelque peu épuisés.

INEXACTITUDE NO. 20.

Je vois aussi qu'on a inscrit au compte des sauvages pour trois wagons la somme de $93 chaque à M. Baker. Cependant je vois que le gouvernement pouvait acheter et a acheté d'autres fournisseurs de meilleures voitures pour $57.50 chaque. En d'autres termes, nous avons eu a payer pour chaque wagon $37.50 de plus que la valeur.

EXPLICATION.

Le comptable ne peut pas trouver ces items, mais s'ils ont été portés au compte, c'était probablement pour des chariots de différents modèles et destinés pour différents endroits, et dont le transport entraînait une augmentation de dépenses.

INEXACTITUDE NO. 21.

Il y a encore d'autres chefs de dépenses sur lesquelles, M. l'Orateur, je voudrais attirer spécialement votre attention. Il y a une couple d'années environ on a inscrit au compte des sauvages des chefs de dépenses encore plus curieux. On trouve entre autres un tapis de table et une serviette pour Son Excellence le commissaire des affaires des sauvages dans le Nord-Ouest, payés $6.70; pour le blanchissage de ses couvertures, $6.50; pour 150 verges de coton, $21.20; pour 109 verges de coton, $13.62; pour peinturer, vernir et nettoyer la voiture de l'hôtel du gouvernement, $10; pour les ustensiles de cuisine, $37.

EXPLICATION.

Ces items ne sont pas portés au compte des sauvages. Ces articles sont portés au compte du gouvernement du Nord-Ouest, et ont été fournis à M. Dewdney, en qualité de Lieutenant-Gouverneur.

INEXACTITUDE NO. 22.

Qu'avons-nous fourni à M. Dewdney ? En 1882 il est porté au compte des sauvages la somme de $160, prix d'un cheval pour *son excellence* ; $18.25, pour réparation à un harnais $146.45 pour divers articles non détaillés ; $47.50 pour autres dépenses ; deux autres chevaux $275 ; deux autres chevaux pour l'interprète du commissaire, $165; encore deux chevaux pour le commissaire, $340 ; deux chevaux pour M. Wadsworth, $110. De sorte que M. Dewdney dans cette année-là a eu du département des sauvages cinq chevaux qui ont coûté $775, dont le prix a été porté au compte des sauvages.

EXPLICICATION.

Quant aux chevaux fournis à M. Dewdney, lorsqu'il a terminé son tour d'inspection, ils sont remis aux instructeurs agricoles et aux agents qui en ont besoin, et M. Dewdney ne les entretient pas aux frais du gouvernement comme l'insinue M. Cameron. L'on ne peut s'attendre à ce que M. Dewdney va voyager à ses propres frais pour le service public.

INEXACTITUDE No. 23.

Le compte des sauvages pour 1883 porte l'inscription du coût d'un autre cheval payé $100 pour M. Dewdney, et, dans la même année, de $150 pour une barouche. Il n'y a pas un seul membre de cette chambre connaissant les territoires du Nord-Ouest qui ne soit prêt à déclarer qu'une barouche pour le voyage puisse s'obtenir là-bas pour $40 ou $60. Et cependant le pays paie pour cette barouche-ci $150.00.

M. Dewdney, cette année-là, a encore eu une autre barouche pour $80 ; ce qui fait deux barouches coûtant $230 payés à même les fonds des sauvages. Les comptes de l'année suivante indiquent l'achat d'un harnais pour le commissaire, au coût de $35 ; d'un autre cheval pour le commissaire, au coût de $150 ; pour blanchissage des serviettes du commissaire, $6 ; pour deux wagons et harnais pour les inspecteurs, $528. J'aimerais à savoir de quelle espèce de wagons étaient ces deux-là qui ont coûté $528.

Dans cette année-là encore on a inscrit au compte des sauvages le coût d'une barouche de $117 ; le coût d'un wagon et d'un harnais $100, et celui d'une autre barouche $115. En 1885 on en trouve une autre à $125. Dans le rapport 1886 le compte porte l'inscription du coût d'une jument pour le commissaire, $125 ; d'une paire de chevaux pour M. McRae, $365 ; d'une barouche pour M. McRae, $90 d'un cheval pour M. McRae, $166 ; d'un traîneau pour le commissaire, $40. Et tout est marqué au compte des sauvages. Cependant, M. Dewdney touche près de $2,000 par année pour frais de voyage. La même année nous avons payé $1,492 à Baker et Compagnie et à d'autres pour avances faites, et cette même année on a inscrit au compte des sauvages $20,500 pour frais de voyage.

EXPLICATION.

1o. Les *barouches* pour lesquelles on a payé un prix plus élevé que d'ordinaire, ont été faites pour de longs voyages et de manière à ce qu'elles puissent résister aux trajets longs et pénibles.

2o. On s'est servi des *essuie-mains* dans le bureau des sauvages à Régina, et naturellement il a fallu les faire blanchir et payer en conséquence.

3o. Les charriots pour MM. Wadsworth et McHugh ont coûté $195, et ils ont été faits spécialement pour

les prairies, et les deux paires de harnais double ont coûté $46,12 et $92.62, respectivement.

4o. La *barouche* qui a coûté $117 a été achetée pour l'agent à la traverse des Pieds-Noirs. Le charriot et le harnais de $200, ont été achetés pour l'agent du Fort McLeod. La *barouche* de $115, a été achetée pour l'agent d'Edmonton. Les articles que l'on mentionne avoir été fournis à M. Morin étaient pour l'agent de Battleford.

Tous ces items et autres semblables sont payés à même le crédit voté par le parlement pour cet objet, et *non à même les sommes votés pour nourrir les sauvages.*

INEXACTITUDE No. 24.

Au nombres des items que l'on ne peut pas discuter sont les suivants :

P. G. Williams, pour frais de voyage depuis la réserve des Piégans jusqu'au Lac Croche, $183.

EXPLICATION.

Ce monsieur a été transféré de la réserve des Piégans au !Lac Croche, et conséquemment on a dû payer ses frais de voyage et ceux de sa famille, tout comme on a payé les frais de voyages de M. Laird, l'ami de M. Cameron, lorsque sa commission de lieutenant-gouverneur expira ; mais de cela, on n'en entend pas parler. Les frais de voyage de M. Laird, de Régina à l'Ile du Prince Edouard se sont élevés à $1,524.

INEXACTITUDE No. 25.

J. A. Hargrave, $125 pour un pupitre pour le bureau de Winnipeg. Peut-on imaginer un pupitre coûtant $125 pour un bureau de sauvages. Mon esprit est trop borné pour embrasser ce vaste sujet. On a accordé à M. Wadsworth $100 pour uce barouche dont le prix moyen est de $40.

EXPLICATION.

Ce pupitre a été acheté par M McColl, surintendant et inspecteur des réserves des sauvages, à cet endroit. Le prix primitif de cet article était de $300. C'est un pupitre très commode ; il sert de buffet et de tablettes que le surintendant avait l'autorisation d'acheter mais dont il a pu se dispenser vû qu'il avait le grand pupitre. M. McColl dit que c'est le placement le meilleur et le plus économique que l'on ait pu faire. A maintes reprises l'on a fait des offres d'avance sur le prix qu'on a payé, l'on pourra le vendre avec profit en tout temps.

INEXACTITUDE No. 26.

J'arrive maintenant a une couple d'items qu'on trouvera intéressants. On trouve l'inscription de $8,948 pour des pommes de terre destinées aux sauvages mentionnés dans le traité No. 4. Les sauvages impliqués au traité No. 6 sont mentionnés comme ayant reçu $473.87 pour des graines de jardin en 1883 ; en 1884, le compte de ces mêmes sauvages portait $742.89 dépensées pour des graines de jardin ; en 1885 l'item correspondant pour les mêmes sauvages s'est monté à $810.73 ; de sorte que dans les trois années que j'ai signalées ces sauvages auraient reçu pour $2,027 en graines de jardin. Je veux dire que jamais les sauvages n'ont reçu cette quantité de graines, où, s'ils l'ont reçu ça été un gaspillage scandaleux de l'argent du public, ou plutôt de l'argent des sauvages. Je veux dire que des graines de jardin pour une valeur de $2, 00 ensemenceraient tous les jardins du Nord-Ouest depuis la frontière occidentale du Manitoba jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, et qu'il en resterait encore pour ensemencer une partie de la province d'Ontario. Et cependant on a inscrit au compte de ses sauvages pour trois ans la somme de $2,027 pour des graines de jardin.

Relativement à l'achat des pommes de terre, les sauvages ne veulent pas en garder pour les semailles, il faut en acheter un nouvel approvisionnement presque tous les ans.

Quant aux sauvages du traité No. 4, ils ne constituent pas une seule bande, comme M. Cameron les désigne, mais ils sont divisés en de nombreuses bandes, qui vivent sur des réserves très éloignées les unes des autres. Il est tout simplement absurde de parler des sauvages qui sont ainsi retirés comme ne formant qu'une seule bande.

Quant au coût de graines de jardin pour les sauvages du traité No. 6, l'on doit rappeler que ces sauvages sont dispersés dans la région qui s'étend de Fort-à-la-Corne jusqu'à Edmonton, et le transport de ces graines coûte autant et quelquefois plus que l'article même.

L'allégué que les sauvages n'ont pas reçu ces graines, n'est pas véridique. Le système départementale de vérification exclut la possibilité de cette chose. Si toutefois elle arrivait, l'entrepreneur aurait à en rendre compte.

L'on a maintenant examiné tous les allégués de M. Cameron. Le lecteur doit juger par lui-même des motifs qui animaient M. Cameron en les exposant de la manière qu'on sait. L'on a vu que les faits ont été honteusement dénaturés. L'on ne doit pas juger les dépenses au Nord-Ouest par la règle qui s'applique aux dépenses dans les autres provinces. Les distances sont immenses et les

frais de transport énormes. Les difficultés du transport des approvisionnements sont quelquefois insurmontables ; et, au lieu de mériter des injures, les fonctionnaires du gouvernement dans cette partie du pays ont mérité la gratitude du public pour les travaux qu'ils ont exécutés. les privations qu'ils ont endurées, et pour le tacte et l'habilité dont ils ont fait preuve dans leurs rapports avec les sauvages.

Les dépenses sont énormes ; mais on a lieu d'espérer qu'à mesure que le pays se colonisera, et que les sauvages acquièreront des habitudes d'industrie, des sommes moins considérables suffiront. L'on remarquera que lorsqu'on a donné les vivres avec libéralité, M. Cameron condamne le gouvernement à cause des dépenses ; et lorsque le gouvernement n'a pas fait vivre les sauvages du tout au tout, même dans des circonstances exceptionnelles, il proclame que l'on a mis en vigueur " une politique qui a pour but de prendre les sauvages par la famine. " Le lecteur doit dire si, dans son opinion, M. Cameron a essayé de discuter cette question honorablement et avec justice, ou s'il a eu l'intention de tromper le public. Quelque puisse avoir été son intention, il est évident que ses accusations contre le gouvernement, contre les fonctionnaires, et contre l'administration des affaires des sauvages du Nord-Ouest ne sont nullement fondées en faits.

LES SAUVAGES ET L'INSURRECTION

M. Cameron fait des efforts inouïs, en résumant tout ce qu'il avait dit dans les parties précédentes de son discours, pour prouver que les sauvages ont été poussés à l'insurrection, en mars, 1885, par les mesures iniques et cruelles du gouvernement et des fonctionnaires a son égard. Comme on l'a démontré par des preuves nombreuses, et irrécusables et dignes d'être acceptées par des hommes raisonnables, ces prétendus traitements cruels n'existaient pas. Comme chacun le sait, les sauvages ne se sont pas insurgés ; un très petit nombre ont pris part à l'insurrection. Il est faux que les instructeurs qui furent tués au Lac-aux-Grenouilles, étaient des hommes qui ont tyrannisé les sauvages. M. Cameron, le jeune homme

qui a assisté à l'affaire et qui s'est sauvé après avoir fait son devoir en sauvant la vie des femmes, déclare avec emphase qu'il était intime avec feu M. Quinn, agent du département des sauvages, à cet endroit, qu'il ne l'a jamais vu maltraiter un sauvage, et qu'il n'a jamais su qu'il le faisait ; et que Delany, qui a aussi été tué, était en général aimé des sauvages. Le sous-intendant général des affaires des sauvages dit aussi que lorsqu'il a visité ce pays-là en 1885 on disait de M. Delany que c'était un homme qui avait toujours traité les sauvages avec bonté et douceur. Quant à Payne l'on peut dire qu'il a été tué sur la réserve des Assiniboines, en accomplissant son devoir. Il a été prouvé qu'un sauvage l'a tué parce qu'il refusait de lui livrer certains articles appartenant au gouvernement, et dont il avait la garde. Payne était marié à la fille d'un chef Assiniboine.

M. Cameron prétend se servir du rapport du lieutenant-gouverneur Dewdney contre le lieutenant-gouverneur même, et ce, de la manière la plus injustifiable. Il dit :

Le premier ministre a mainte et mainte fois déclaré dans ce parlement que le gouverneur Dewdney était le meilleur officier du Nord-Ouest pour traiter avec les sauvages. J'ai contesté et je conteste la chose. Je dis que c'est l'officier le plus dangereux qui ait été nommé par le gouvernement pour occuper une position de confiance dans le Nord-Ouest. Mais voyons ce qu'il dit des sauvages de la plaine, au sujet de l'insurrection. Voici ce que l'on trouve dans son rapport cette année :

" Les bandes impliquées dans la rebellion sont la bande de Une-Flèche, la bande de Barbu, Okenasis, une partie de celle de Petequakeys, dans le district de Carleton, et tous les sauvages dans les districts de Battleford et de Fort Pitt, excepté la bande de Moosomin et une partie des fils du Tonnerre, cette dernière refusant d'approcher le camp des rebelles avant d'y être forcé par le manque absolu de tout.

Ainsi, M. l'Orateur, le gouverneur Dewdney lui-même, déclare que ces sauvages refusèrent de se joindre à ces sauvages à moins d'y être forcés par les privations. Vous avez la déclaration du commissaire que les privations forcèrent le chef de cette bande et ses sauvages de se joindre à l'armée insurgée.

Les bandes de l'Enfant-du-Tonnerre et de Moosomin sont restées loyales du commencement à la fin, malgré qu'elles fussent entourées de grandes tentations, et le faux rapport que fait M. Cameron des remarques de M. Dewdney, à leur égard, est peut-être le pis que nous ayons eu, ce qui est dire beaucoup. Ces chefs sont par-

tis de leurs réserves et sont allés au nord avec leurs bandes afin d'être éloignés de l'endroit où se passaient l'insurrection. L'instructeur agricole était prisonnier et comme ils étaient absents de leurs réserves ils ne pouvaient avoir de provisions. Leurs provisions épuisées ils craignirent de s'approcher des casernes de Battleford, craignant que, dans leur colère, les colons ne feraient pas de distinction entre les sauvages loyaux et ceux qui ne l'étaient pas, et ainsi, pour s'empêcher de mourir de faim, ils furent forcés de se réfugier dans le camp de Pound-Maker pour avoir de quoi manger et pas dans d'autre but. L'usage malhonnête que fait M. Cameron des paroles de M. le lieutenant-gouverneur Dewdney est on ne peut plus scandaleux,

ACCUSATIONS CONTRE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DEWDNEY.

On a porté de nombreuses et blessantes accusations contre le lieutenant-gouverneur Dewdney, et M. Cameron fait un usage de tous les coups, anonymes ou autres, que l'on a portés contre un fonctionnaire dont l'insigne défense—mais elle est parfaite—contre toutes ces attaques est qu'il a toujours intrépidement rempli son devoir. Ils vaut sans doute la peine de spécifier les accusations et de mettre des réponses, en la manière que l'on a précédemment adoptée.

ACCUSATION NO. 1.

Les sauvages, M. l'Orateur, n'ont confiance que dans un petit nombre d'officiers ; mais quant au commissaire Dewdney, ils le connaissent trop bien ; ils ont été trompés trop souvent par lui. Ce commissaire a été accusé avec raison, d'être dominateur, arrogant, tyrannique, injuste, fourbe dans ses rapports avec les sauvages. Un tel commissaire, et un semblable personnel d'officiers, ne pouvaient produire que du malaise, que du mécontentement, enfin, la rébellion dans les territoires du Nord-Ouest.

RÉPONSE.

Le *Bulletin* d'Edmonton, journal qui n'a jamais été l'ami de M. Dewdney, dit de ce dernier, le 8 Novembre 1884, au sujet de l'entrevue qu'il eut avec les sauvages de la Montagne de l'Ours :

" L'on peut dire que jamais dans cette partie du " Nord-Ouest, il n'y a eu une assemblée aussi importante " et en même temps aussi satisfaite. Les sauvages même

" étaient étonnés de la patience, et de la bonté avec les-
" quelles le gonvorneur s'est prêté à leurs caprices et de
" la bienveillance plus que généreuse dont il a fait preuve
" en leur accordant ce qu'ils demandaient.

ACCUSATION NO. 2.

M. Cameron, d'après le *Times* de Winnipeg, prétend que lorsque Long Lodge a dit que "le lard fumé était dommageable à son peuple, parce que ce n'était pas sa nourriture," M. Dewdney répondit que les sauvages devaient manger du lard fumé, ou mourir "ou aller au diable."

RÉPONSE.

M. Dewdney déclare que cet allégué est complètement faux ; et l'on a jamais prouvé qu'il fut vrai, directement ou indirectement. C'est tout simplement une plaisanterie brutale inventée par quelques farceurs de la localité, dans le but de faire du mal à M. Dewdney. M. Cameron savait lorsqu'il a répété cete vieille accusation qu'elle avait été à maintes reprises reniée avec indignation.

ACCUSATION NO. 3.

Le *Sun*, d'Ottawa, un autre journal ami du présent gouvernement, s'est exprimé comme suit en parlant des sauvages :

Junius nous a donné son opinion sur les hommes publics enrichis soudainement, et ce qu'il a dit peut s'appliquer au lieutenant-gouverneur Dewdney. Ce monsieur, quand il est venu à Ottawa, en 1872, était réellement pauvre. Aujourd'hui il est riche, et il n'a pu faire sa fortune avec son salaire. Quand il chassa les colons du comté de Kent, qui s'étaient rendus là, à grands frais, en luttant contre de très grandes difficultés, durant la plus dure saison de l'année, après avoir construit des maisons et ouvert des terres ; quand il insulta des hommes qui s'adressaient à lui avec confiance pour être protégés contre les abus du major Bell, il avait reçu, dit-on, alors, un présent de $10,000 en actions de la compagnie agricole de Bell.

RÉPONSE.

Un affidavit donné par le secrétaire de la compagnie agricole de la vallée de Qu'Appelle, prouve :

1. Que M. Dewdney a été, dès le commencement, un des actionnaires de la compagnie.

2. Qu'il est entré dans la compagnie comme tout actionnaire ordinaire, sans privilége quelconque.

3. Qu'il n'a pas reçu de paiement, en actions ou en deniers, ni autre personne pour lui ; de plus, ni M. Dewdney ou d'autres pour lui n'ont reçu, directement ou

indirectement, des actions, fonds, gratification, récompense ou bénéfice de la dite compagnie, ni de toute autre personne.

4. Que la compagnie n'a pas eu de faveurs de M. Dewdney, et que celui-ci n'a jamais pris une part active dans les affaires de la dite compagnie ; qu'il n'en a jamais reçu un sou, qu'il n'occupe pas d'autre position et n'exerce pas d'autres fonctions que celles d'actionnaire ordinaire.

M. Dewdney a versé le montant des actions qu'il a dans la compagnie agricole de Bell, comme tout autre actionnaire l'a fait, dans la même mesure et en proportion des actions qu'il possède.

ACCUSATION ON. 4.

M. Jackson, membre du Conseil du Nord-Ouest, un ancien conservateur, qui se vante d'avoir appuyé le premier ministre de la Confédération pendant vingt-cinq ans, M. Jackson, dis-je, dans un discours qu'il prononça à Qu'Appelle en janvier dernier, parla ainsi du lieutenant-gouverneur Dewdney et des fonctionnaires des Territoires du Nord-Ouest :

Tout est tranquille, il n'y a aucun danger. Je dis que si les agents des sauvages n'étaient pas en état de dire dans quelles conditions d'esprits étaient les sauvages à cette époque, ils n'étaient pas dignes de remplir les fonctions dont ils étaient chargés ; et pour démontrer que le chef du département n'était pas compétent, je ne veux pas de plus fort argument que celui-ci : c'est qu'il s'est laissé persuader par les agents des sauvages que tout était paisible et tranquille, tandis qu'il y avait un volcan prêt à faire éruption à tout instant, et M. Dewdney était le seul homme du pays à ignorer la chose. Cela démontre qu'au département des affaires des sauvages règne un état de choses des plus tristes, état de chose que l'on devrait faire disparaître. (Ecoutez ! Ecoutez !) S'il avait exercé ses fonctions et fait ce que l'on attendait de lui, il aurait porté le gouvernement, vu la gravité de la situation, à s'occuper de la question et aurait ainsi évité cette grande rébellion.

RÉPONSE.

Le ressentiment de M. Jackson provient de ce que M. Dewdney l'a empêché de spéculer sur certaines terres mises à part comme réserve accordée par traité, en vertu d'un arrangement conclu avec les sauvages.

ACCUSATION NO. 5.

Les accusations de M. Cameron contre le lieutenant-gouverneur Dewdney ont toutes été faites d'après le discours du dit M. Jackson, prononcé en décembre 1885, à une assemblée dn Conseil. M. Jackson a prétendu énergiquement que le gouverneur Dewdney avait laissé les sauvages mourir de faim.

RÉPONSE.

Dans un discours prononcé à la même assemblée, le gouverneur Dewdney, avec la permission unanime du conseil, a fait des observations qui peuvent se résumer ici. Il a prouvé :

1. Que M. Jackson avait posé son attaque sur des rumeurs et non sur des faits.

2. Que M. Jackson jouait la comédie lorsqu'il prétendait n'avoir aucun ressentiment personnel contre lui, et aucun sentiment hostile à l'égard du gouvernement fédéral.

3. Que les sauvages parmi lesquels un certain nombre sont morts, il y a plusieurs années, étaient une bande de sauvages qui se composait en grande partie de veuves et d'enfants, que Pie-à-Pot avait recueillis çà et là pour augmenter son annuité, et ils ne sont morts non parce qu'il n'y avait pas de provisions, mais parce que, lorsqu'ils arrivèrent, ils étaient si malades qu'ils ne pouvaient prendre aucune nourriture.

4. Qu'à l'époque où l'on prétendait que ces sauvages étaient morts de faim, il y avait sur leurs réserves 231 sacs de farine, 6,999 livres de lard fumé, 160 livres de bœuf, outre une grande quantité de thé, de tabac, de poudre, etc.

5. Que dans le cas des Assiniboines, parmi lesquels on a prétendu d'autres parts que la misère existait, ces sauvages, au nombre de 294, recevaient à cette même époque, du 15 au 31 juillet, 43 sacs de farine, 954 livres de lard fumé, et 1,650 livres de bœuf. Ils reçurent aussi dans le temps 30 livres de poudre, 120 livres de postes, 1000 capsules; le canard abondait, une seule sauvagesse en ayant tiré 700 en quatre jours. Deux sont morts de consomption, un petit enfant et une jeune fille.

6. Que l'inimitié de M. Jackson provenait entièrement du fait que M. Dewdney l'avait empêché de spéculer sur les terres des sauvages.

La réunion du conseil se termina par l'adoption d'un vote approuvant la politique du gouvernement à l'égard des sauvages.

ACCUSATION NO. 6.

M. Jackson, dans son discours à Qu'Appelle, dont je viens de lire des extraits, disait :

Un blanc ne croit jamais en lui. Le sauvage le juge comme un homme qui ne dit pas la vérité aujourd'hui, mais qui pourrait la dire demain ; mais ce demain ne vient jamais. (Rires.)

Le *Times* de Winnipeg, parlant du lientenant-gouverneur Dewdney, dit :

Pour la première fois, dans l'histoire de la nation anglaise, le représentant de la Reine est un menteur aux yeux des sauvages.

RÉPONSE.

A l'époque où M Jackson fit sa seconde charge contre le département des sauvages, dans le conseil du Nord-Ouest, il donna à M. Dewdney l'assurance qu'il n'y avait rien de personnel. Cependant, cette attaque fut faite contre le gouvernement du jour, et après avoir fait la menace que, si le gouvernement ne le remboursait pas de ce qu'il croyait être les pertes que les menées de M. Dewdney lui avait fait faire en 1885, alors qu'il avait voulu spéculer, *il rendrait la partie chaude, dans le conseil du Nord-Ouest au présent gouvernement.*

ACCUSATION NO. 7.

M. Jackson, dans son discours dont j'ai déjà parlé, dit :

Or, j'affirme qu'à Indian Head, durant l'hiver de 1883, plusieurs sauvages sont morts de faim. Lorsque j'ai dit cela, je savais qu'il en était ainsi. Le lieutenant-gouverneur, dans la réponse qu'il me fait, produit un certain nombre de documents, et le rapport du Dr Edwards dit que cinq hommes sont morts de faim. M. Dewdney dit qu'il y avait tant de provisions à Indian Head. Je sais qu'elles y étaient ; mais il avait envoyé l'ordre de ne pas les nourrir aussi copieusement, en disant que Pie-à-pot était un mauvais sujet et que les rations devaient être diminuées. Et maintenant, au lieu de cinq décès, il est venu à ma connaissance personnelle, et c'est une chose que je puis prouver sous serment, que 10 pour 100 de tous les sauvages de la réserve de Indian-Head sont morts depuis six mois (c'est-à-dire 20 pour 100 par année). Il est devenu très inquiet au sujet des sauvages des Buttes de la Lime. Qu'a-t-il fait de ces gens à cause de leur turbulence, parce qu'ils se montraient à se soulever peut-être et à se joindre aux indiens du nord pour combattre avec eux ? A l'heure qu'il est, il les a réduits à un état tel que dans le cas d'un indien, (je suis prêt à prouver ceci et à donner le nom de cet indien, depuis deux mois, sept de ses enfants sont morts parce qu'il leur manquait la nourriture nécessaire à leur subsistance. Je vous dis ce que je sais être la vérité. Les indiens de la réserve des Buttes de la Lime croient que si l'un des leurs tombe malade, il est inutile d'essayer à le rendre à la santé ; ils n'ont pas assez de nourriture et il faut qu'ils le laissent mourir.

RÉPONSE.

Relativement au rapport que les sauvages de File Hill se mouraient de faim, on citera un extrait d'une lettre datée du 15 février 1886, du *Dr Edwards*, dont on s'est

servi du nom avec un si peu de gêne dans cette affaire. Après avoir visité les sauvages de File Hill, il écrivit ce qui suit :

" Je ne les ai jamais vu en meilleur santé. Sur 400 " sauvages, je n'ai trouvé que sept cas de maladie. *J'ai* " *constaté que l'allégué, fait d'une manière si positive par M.* " *Jackson, à Fort Qu'Appelle, que sept enfants de la même* " *famille étaient morts en deux mois à la réserve de File Hill,* " *allégué dont il prétendait avoir la preuve absolue, avait la* " *qualité qu'ont le plus grand nombre de ses révélations—peu* " *de vérité et beaucoup de faux.* La vérité est qu'un enfant " était mort récemment et avait été inhumé, et conformé- " ment à la coutume sauvage, la mère avait donné ses " vêtements, et vêtus de haillons, elle était partie pour " Fort Qu'Appelle en compagnie du père et d'une autre " sauvagesse ; et de là vint l'histoire de leur misère. Il " n'y avait pas de preuves que des sauvages eussent été " gelés.

" *L'allégué qui dit que les sauvages de cette réserve se* " *mouraient de faim est absolument faux.* J'ai constaté qu'on " distribuait les rations régulièrement et en quantité suffi- " sante, et partout j'ai rencontré de l'abondance et du con- " tentement. La poudre et les postes avaient été distri- " buées, et dans presque toutes les maisons que j'ai visi- " tées, j'ai constaté que, outre le lard fumé et la farine, il " y avait du lièvre en abondance.

Le résultat de ma visite est tel que je ne puis déclarer en " *termes trop énergiques que les faits relatés récemment à Fort* " *Qu'Appelle au sujet de ces sauvages sont malicieusement* " *faux.*"

CONCLUSION.

L'examen du discours de M. Cameron est maintenant terminé, et il n'est pas nécessaire de dire au lecteur quels sont les résultats de cet examen. L'on a maintenu dès le commencement, qu'un membre du Parlement qui discute une question d'intérêt public, doit examiner cette question au point de vue des intérêts publics, qu'il devrait citer tous les faits qui se rapportent à ce sujet et qu'il connaît, et qu'il devrait dire la vérité, toute la vérité et rien autre chose que la vérité. Le lecteur est maintenant en

mesure de juger si M. Cameron a satisfait à ces principes élémentaires, ou s'il n'a fait qu'une harangue de partisan aveugle, s'il a omis volontairement des faits qu'il connaissait, s'il s'est servi injustement d'extraits dont la signification est dénaturée, s'il a changé ou tronqué d'autres extraits et s'il a du tout ou tout inventé des passages qu'il a affirmé être de véritables extraits des rapports et d'autres documents publics.

L'on a prétendu que, en abordant un sujet aussi délicat que l'est la question des sauvages, un patriote ne dirait rien pour amener les sauvages à croire qu'ils avaient été victimes de la fraude, à moins qu'il n'eut la certitude des faits qu'il avançait, et pas même alors, à moins qu'il eut raison de croire que le bien qui résulterait de la discussion l'emporterait sur le danger de précipiter un soulèvement des sauvages. Le lecteur a été mis en état de juger si, oui ou non, M. Cameron avait la certitude des faits qu'il a avancés. On est d'avis que bien peu viendront à toute autre conclusion, que l'honorable député de Huron-Ouest avait la certitude que ses allégués n'étaient pas des faits réels. Le motif qui l'animait doit rester son secret ; mais l'on peut dire qu'un homme sans scrupules, animé de colère et du désir d'inciter les sauvages à l'insurrection aurait employé un langage comme celui dont M. Cameron s'est servi. Que l'on se rappelle que si les allégués qui ont eté faits sont faux, sans exception, quelques sauvages seulement sont en état de savoir que les allégués sont faux. Le sauvage qui sait que lui et ceux qui l'entourent ont été bien traités, croira d'après le contenu de ce discours que tous les autres sauvages du Nord-Ouest ont été victimes de fraudes honteuses. L'on dira que les sauvages ne lisent pas, et que, par conséquent, le discours,—peu importe combien sont faux les faits incendiaires, les appels qu'il contient,—ne peuvent avoir de l'influence sur leur manière d'agir. Cependant l'expérience ne le prouve pas. L'on a constaté que les sauvages des districts les plus reculés ont été tenus au courant de ce qui se passait à Ottawa et ailleurs, et même au courant de la discussion qui se faisait de jour en jour à leur sujet. Le discours de M. Cameron a été publié non seulement dans les *Débats du Parlement*, mais sous forme de pamphlet, et des milliers d'exemplaires ont été distribués dans

tout le pays. Il est malheureusement trop vrai que certaines personnes dans le Nord-Ouest retireraient des avantages d'un soulèvement des sauvages ; et il est certain que ces personnes vont faire connaître aux sauvages ce discours préparé de manière à les soulever contre les blancs. Non seulement ce discours est soigneusement preparé pour faire croire aux sauvages qu'ils ont été traités d'une manière atroce, mais il est rempli de phrases qui sont autant d'appels qui leur sont spécialement adressées, de se soulever. Suivent qulques-uns des passages les plus incendiaires. Ils sont extraits des différentes parties du discours :

Des écrivains sur la question indienne, et surtout des écrivains comme celle qui a écrit : Cent ans de déshonneur," parlent des sauvages comme d'une race aisée à diriger, d'une race paisible, tranquille, inoffensive, docile, tant que vous la traiterez avec justice et honnêtement ; mais comme d'une race sans foi, turbulente, rebelle, quand on lui a fait tort, quand on la trompe, quand elle est fraudée.

Un tel commissaire, et un semblable personnel d'officiers, ne pouvaient produire que du malaise, que du mécontement, enfin, la rébellion.

Je dis que c'est pour moi un prodige, non que les sauvages aient pris les armes contre le souverain pouvoir de ce pays, mais c'est pour moi un prodige que les sauvages n'aient pas, il y a de longnes années, protesté de la seule manière à eux connue, contre la mauvaise conduite, la mauvaise administration, l'incompétence et la négligence coupable de ce gouvernement.

Pour moi, ce qui m'étonne, c'est qu'ils n'aient pas déjà, depuis des années, pris leurs tomahawks et leurs couteaux à scalper, et n'aient pas pourchassé des territoires du Nord-Ouest la nuée de fonctionnaires paresseux, indolents, incapables et immoraux que le gouvernement a nommés pour administrer les affaires des sauvages.

D'après les témoignages qui nous viennent du Nord-Ouest, je crois sincèrement que nous sommes sur le bord d'un volcan qui peut faire irruption d'un moment à l'autre.

Si vous consultez les comptes des entrepreneurs des approvisionnements destinés aux sauvages, vous verrez qu'ils sont tenus de fournir des articles d'une qualité raisonnablement bonne. Au lieu de cela ils fournissaient aux chefs sauvages et aux conseillers un article qui leur a duré trois jours ; et nous sommes surpris que ces sauvages soient mécontents, et qu'ils se soient révoltés comme ils peuvent encore se révolter.

En présence de ces traitements barbares infligés aux sauvages, en présence de ce rapport de l'agent Herchmer, des faits qu'admet M. le lieut. gouverneur Dewdney, pouvons-nous être surpris que les sauvages soïent mécontents ?

De la conduite des honorables ministres de la droite l'on ne pouvait s'attendre à rien autre chose qu'au mécontentement et à la révolte.

M. Cameron a réuni des allégués sans nombre qui sont étonnants de fausseté. Il les a préparés de manière à causer du mécontentement parmi des peuplades qui sont, comme lui-même le dit, " déloyales, turbulentes et portées à l'insurrection, " lorsqu'elles croient être dupées. Et il a, en propre termes, invité ces sauvages à se soulever, et à assassiner les fonctionnaires du gouvernement envoyés pour prendre soin d'eux et les instruire.

L'on a réfuté les accusations portées contre le gouvernement et ses fonctiounaires. Il n'en reste pas une seule. Ce n'est pas une tâche agréable que de répondre à des accusations que, même la meilleure charité du monde ne pourrait nous faire penser que l'auteur les croyait vraies. Ça n'a pas été une tâche facile d'avoir affaire à un homme public que l'on ne peut supposer, un instant avoir cru agir avec justice et honnêteté à l'égard de la question qu'il discutait. Mais ce devoir désagréable a été accompli, et nous mettons maintenant le résultat entre les mains du lecteur patriote et juste, et nous lui demandons simplement son verdict sur l'administration du gouvernement dans les affaires des sauvages, lorsqu'il aura examiné tous les faits avec soin.

LA QUESTION DE LA FARINE.

Après nous être occupé du discours de M. Cameron il est, peut-être, à propos d'examiner celui de M. Robertson, de Brant, au sujet de la farine de qualité inférieure distribuée aux Gens-du-Sang en 1883. Il a reproduit un rapport fait par le Dr. Girard, qui disait :

" Depuis le 27 septembre, plus de 20 décès sont arrivés sur cette " réserve (celle des Gens-du-Sang,) et le plus grand nombre causés par " les mêmes maladies, l'érésipèle, le gonflement des glandes du cou, la " dispepsie, etc. Sur toutes les réserves, sauf celle des Assiniboines, " j'ai trouvé que les maisons des sauvages étaient trop rapprochées les " unes des autres, et à la première occasion je leur conseillerai de " les défaire une autre année et d'en reconstruire de nouvelles en " ménageant une espace d'une centaine de pieds entre chaque mai- " son. Le bœuf que l'on a distribué est de première qualité, mais la " farine n'est pas bonne. L'instructeur m'a dit qu'il en a employé au " feu et que la pâte, quoique préparée avec du levain de houblon, a fait " du bien mauvais pain. L'approvisionnement qu'on a eu en main va " durer jusqu'au mois de mai ou de juin prochain. Je les plains."

Sur l'autorité de ce témoignage, M. Paterson a prétendu que le gouvernement distribuait aux sauvages des aliments qui causaient la maladie et amenaient la mort.

L'on remarquera qu'il y a désaccord entre M. Paterson et M. Cameron. Le premier dit qu'ils ne pouvaient pas avoir de bœuf et qu'ils étaient forcés de manger du lard. " Le bœuf," dit le témoin de M. Paterson, " est de première qualité, mais la farine est mauvaise." " La farine," dit M. Paterson" répandait la maladie et la mort parmi les sauvages des territoires du Nord-Ouest.

Or il n'y a pas de preuves qui disent que l'on ait distribué de la mauvaise farine à plus d'une réserve ; et ni " la maladie et la mortalité survenaient souvent parmi " les sauvages des territoires du Nord-Ouest," il est évident que la mauvaise farine n'en était pas la cause. L'effet ne pouvait pas avoir plus de portée que la cause. De plus, si le Dr. Girard dit que la farine était mauvaise il ne dit pas que la mauvaise farine a causé la maladie et la mort. Il dit qu'il a rencontré des cas de bronchites, mais l'on ne pourra guère affirmer que la mauvaise farine peut causer la bronchite. Il dit qu'il a rencontré des cas d'érésipèle, maladie contagieuse ; il a trouvé des cas de gonflement des glandes du cou, probablement une maladie scrofuleuse ; et il a rencontré des cas de dispepsie. Cette dernière maladie pouvait être causée par la mauvaise farine ; mais il est plus probable que le fait des sauvages se réunissant en grand nombre dans des maisons hermétiquement fermées et trop chauffées, refusant de prendre de l'exercice et laissant des monceaux d'ordures dans et autour de leurs logements, a été la cause des maladies dont le Dr. Girard a fait rapport.

Tout de même c'est le cas qu'une certaine quantité de farine a été distribuée à ces sauvages, laquelle était au-dessous de la qualité exigée par le département, et inférieure à celle que les entrepreneurs avaient convenu de fournir.

C'est aussi le cas que l'on a gardé d'une année à l'autre une certaine quantité de farine ; qu'elle prit de l'humidité et devint impropre à la nourriture. Cette farine n'a pas été accordée aux sauvages comme partie de leurs rations. Mais, comme il devait y avoir un peu de bonne farine au centre d'une certaine quantité, on la donna à quelques sauvages non sous traité pour en faire ce qu'ils voudraient. S'il y en avait une petite partie qui fut man-

geable l'on ne voit pas pourquoi cette petite partie n'aurait pas été mangée par quelqu'un. Mais cette farine n'a pas été donnée comme partie de l'approvisionnement ordinaire.

Or, quant à la farine inférieure qui a été incontestablement distribuée, l'inspecteur Wadsworth a fait rapport à ce sujet, le 25 janvier 1884. Il disait :

Je suis persuadé que la farine livrée sur les réserves des Gens-du-Sang et des Piegans était d'une bonne qualité et était conforme à l'esprit du contrat, quoique j'aie trouvé de temps à autre un sac de qualité inférieure, mais ceci ne représente pas un pour cent du total.* * * Mon opinion de cette farine est qu'elle n'est guère de qualité, dite No. 1 *Superfine*, et qu'il s'y trouve un peu de blé gelé. Je ne la crois pas malsaine. Les blancs sur la réserve s'en servaient et ne s'en plaignaient pas. J'ai mangé du pain fait avec cette farine et je l'ai trouvé mangeable. Comparée à la farine No. 1 Superfine valant $2.25 le sac, je suis d'avis que celle-ci vaut $2.10.* * * Je ne crois pas que la farine ait été la cause de l'épidémie qui s'est répandue parmi les sauvages de ce district.

Le département était convaincu que la farine n'était pas de la même qualité de celle que les entrepreneurs avaient convenu de livrer, et une réduction a été faite dans le prix qu'on a payé. L'on a déduit $2,500 du prix de 715 sacs. Nous constatons donc qu'une certaine quantité de farine inférieure a été livrée. On signala promptement le fait au gouvernement et immédiatement ordre fut donné de tenir une enquête. L'on constata que la farine était inférieure, et une réduction de près de $3.50 a été faite sur le prix de chaque sac. L'affaire prouve, non pas que la distribution d'approvisionnements inférieurs soit générale, ou même fréquentes, mais que, lorsque des approvisionnements inférieurs sont fournis, le fait est immédiatement signalé, l'examen a lieu promptement, remède est apporté au mal et les entrepreneurs sont mis à l'amende. Une irrégularité extraordinaire de cette sorte prouve que l'on veille avec soin à ce que l'on obtienne pour les sauvages, tous les approvisionnements auxquels ils ont droit.

Tout de même, si la farine a été une cause réelle de maladie et de mortalité parmi les sauvages de la réserve des Gens-de-Sang, l'amende imposée aux entrepreneurs ne rend pas pleine et entière justice. Mais on constatera que le docteur Girard ne dit pas que la farine a été une

cause de maladie et de mortalité. Il a constaté des cas de maladie et de mortalité, et il a trouvé de la farine inférieure.

L'accusation qui comporte que la farine a été cause de maladie et de mort, vient de M. Paterson, qui n'a jamais vu la farine qui n'a jamais visité la réserve, et qui ne connaissait de l'affaire que ce qu'il a puisé dans les rapports officiels. Or, il y avait nombre de causes de maladies et de mortalités sans que la farine n'y contribuât. Les sauvages vivent en grand nombre dans des maisons malpropres ; ils refusent de prendre l'exercice nécessaire, et ils sont malpropres sur eux-mêmes. Donnez-leur la meilleure farine du monde et ils n'en pourront faire de bon pain. Ils mêlent la farine avec un peu d'eau et la font rôtir dans du suif ou dans d'autre graisse, sans employer de levain d'aucune sorte ; naturellement c'est une nourriture pesante et d'une digestion difficile ; et elle explique la dyspepsie dont parle docteur Girard. Les maladies, dont les Gens-du-Sang et les Piégans ont souffert cette année-là, se sont propagées à d'autres réserves auxquelles l'on n'avait pas donné de cette farine inférieure ; les sauvages non sous traité, en ont aussi souffert en Canada, de même que les sauvages que nourrit le gouvernement des Etats-Unis.

De plus, les blancs, ont employé de cette farine même et n'ont pas souffert des maladies qui ont fait tant de ravages parmi les sauvages.

Constatant donc que les sauvages qui n'ont pas fait usage de cette farine inférieure, ont été atteints des maladies en question, et que les colons qui ont fait usage de la même farine s'en sont sauvés ; constatant qu'il y avait nombre de causes de la maladie sans aller les chercher dans la farine ; et constatant que la mauvaise farine ne pourrait après tout causer qu'une seule des maladies qui existaient parmi les sauvages, le lecteur arrivera facilement à la conclusion que cette farine inférieure " n'a pas répandu la maladie et la mortalité parmi les sauvages du Nord-Ouest."